



# *Être chez soi fait la différence*

Rapport annuel 2016



## ÉNONCÉ PROSPECTIF

Le rapport annuel du Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations (le Fonds) contient des énoncés prospectifs concernant les objectifs, les stratégies et les résultats financiers prévus. Il existe des risques et des incertitudes qui sont indépendants de la volonté des responsables du Fonds, notamment en ce qui concerne la conjoncture économique, financière et réglementaire. Ces facteurs, entre autres, pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des attentes formulées de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.



Melissa Maracle, propriétaire, Mohawks de la baie de Quinte

# TABLE DES MATIÈRES

Notre mandat .....	4
Notre vision .....	5
Message du président au conseil des fiduciaires .....	6
Message de la directrice exécutive .....	7
Revue de l'année 2016 .....	8
Environnement externe .....	8
Le Fonds en action .....	14
L'empreinte croissante du Fonds.....	16
Développement du potentiel .....	22
Infographique du FLMPN .....	26
La transmission du message .....	28
Les fiduciaires en action .....	30
Nos partenaires des Premières Nations .....	32
Premières Nations annoncées en 2016 .....	32
Premières Nations annoncées avant 2016 .....	32
Apprendre à connaître nos nouveaux partenaires .....	37
Nos partenaires prêteurs .....	44
Notre rayon d'action .....	46
Un aperçu de la situation financière .....	48
Discussion et analyse pour la gestion .....	50
Sommaire des résultats financiers .....	58
États financiers .....	60
Régie .....	76
Conseil des fiduciaires .....	77
Membres des comités .....	78
Personnel du Fonds .....	79
Comment fonctionne le fonds .....	80
Glossaire .....	82
Liste des acronymes .....	83
Coordonnées .....	84

© 2017. Tous droits réservés. La reproduction, le stockage dans un système de recherche documentaire ou la transmission d'un extrait quelconque du présent rapport annuel, par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, par photocopie, enregistrement ou autre moyen, sont interdits sans l'autorisation préalable écrite du Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations. Sans que ne soit limitée la généralité de ce qui précède, il est de plus interdit de traduire un extrait du présent rapport annuel sans l'autorisation préalable écrite du Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations.

## NOTRE MANDAT

Nous avons pour mandat de faciliter l'accès au financement pour les logements du marché dans les collectivités des Premières Nations. Nous contribuons à donner aux Premières Nations la capacité d'aider et de viabiliser les programmes de logement du marché, en contribuant de ce fait au bien être social et à l'amélioration du cadre de vie des collectivités des Premières Nations et de leurs résidents. Notre but premier est de promouvoir un système où les résidents des Premières Nations jouissent des mêmes possibilités de logement sur des terres appartenant à la collectivité – qu'il s'agisse d'une réserve, d'un établissement ou d'une terre mise de côté – que les autres Canadiens dans les collectivités du pays.



## NOTRE VISION

Nous cherchons principalement à accroître les possibilités d'accès à la propriété d'un logement du marché dans une réserve, et notre vision s'énonce ainsi :

*« Toutes les familles de Première Nation ont la possibilité d'acquérir un logement sur un terrain qui leur appartient, dans une communauté dynamique. »*



Maison garantie par le Fonds, Tyendinaga Mohawk Territory



## MESSAGE DU PRÉSIDENT AU CONSEIL DES FIDUCIAIRES

Ahneen,

Le thème de notre rapport annuel de 2016 est très simple : Être chez soi fait la différence. Tout le sens de cette différence peut se voir dans les visages des familles des Premières Nations à l'échelle du pays. Les gens partagent leur histoire sur ce que signifie être chez soi, non seulement entre eux mêmes et leurs êtres chers, mais aussi avec leur collectivité. Notre rapport annuel présente certains exemples de la façon dont l'accèsion à la propriété peut changer des vies.

Récemment, un membre des Mohawks de la baie de Quinte en Ontario qui participait à une conférence a décrit comment il avait vu une affiche « à vendre » dans sa collectivité. J'y vois un signe de progrès et d'espoir. Les Canadiens non autochtones tiennent pour acquis qu'ils peuvent accumuler de la richesse en investissant dans leur résidence. Pourquoi nous, des Premières Nations, ne devrions-nous pas avoir les mêmes possibilités?

Pendant l'été, les fiduciaires et moi avons eu l'honneur de participer à une fête communautaire à Membertou. Nous étions fiers de voir comment des maisons financées par le Fonds contribuent à la santé et à la prospérité de Membertou. Les membres de la collectivité ont des options fondées sur leurs besoins familiaux – ils peuvent choisir de construire, d'acheter ou de louer pour acheter une maison, ou encore d'en rénover une qui leur appartient déjà. Ce qui se passe à Membertou commence à se répandre ailleurs. Peut être pas aussi vite que nous le souhaiterions, mais il y a des résultats tangibles visibles à l'échelle du pays.

À l'automne, la vice-présidente et moi même avons eu le plaisir de participer personnellement à la consultation « Parlons logement », lancée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, d'où ont jailli des idées innovatrices. Cette consultation, avec des tables consacrées spécifiquement au logement des Premières Nations, revêt une importance capitale parce qu'elle éclairera la Stratégie nationale sur le logement, qui devrait servir de point de départ pour la réalisation de collectivités plus prospères.

Ayant passé de nombreuses années à chercher à améliorer la vie des jeunes Autochtones, je vois comment le fait d'avoir un logement digne de ce nom peut faire une différence dans la qualité de vie des collectivités. Le temps est venu de changer, en faisant fond sur le travail que nous avons fait pour créer l'historique Accord de Kelowna – l'accord à l'origine de la création de ce Fonds. Le budget fédéral de 2016 s'appuie sur l'Accord par des investissements sans précédent qui nous lanceront sur la voie de la réconciliation et aideront à refermer l'écart entre les Autochtones et les autres Canadiens.

Je tiens à remercier le Conseil des fiduciaires et le personnel de leurs efforts diligents et, surtout, à exprimer ma gratitude à nos partenaires des Premières Nations. Voir les visages de ceux avec qui nous travaillons et dont nous entendons les histoires, voilà ce qui donne du prix à notre travail.

Meegwetch,

John Beaucage



## MESSAGE DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE

Cette année, nous avons choisi le thème « Être chez soi fait la différence » parce qu'il nous donne à tous la possibilité d'être des agents de la différence.

Nous savons que le Fonds a fait des progrès en 2016, car sa portée continue de croître d'un océan aux deux autres. Nous avons accueilli de nouveaux partenaires des Premières Nations de tous les coins du Canada, y compris des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Canada atlantique.

Avec nos partenaires, nous avons libéré des logements sociaux pour les familles dans le besoin et réduit le surpeuplement dans certaines collectivités. Nous avons financé des rénovations qui ont coûté plus de 100 000 \$ pour un seul logement, et en avons ainsi augmenté la valeur et le confort pour les propriétaires. Nous avons aussi contribué à ramener les gens chez eux en leur donnant des options qu'ils n'avaient pas.

Le crédit approuvé permettra de faire plus de 6 000 prêts à l'habitation, qui pourront faire une différence positive considérable dans la vie des gens. Nous n'avons encore que quelques centaines de maisons sur le terrain, mais nous croyons savoir que les décisions d'aller de l'avant sont prises en collaboration lorsque le temps est venu pour nos partenaires des Premières Nations et leurs citoyens.

Le Fonds assume aussi un rôle de leadership dans le développement du potentiel en donnant aux Premières Nations les outils dont elles ont besoin pour asseoir leurs stratégies de logement du marché sur des bases solides. Que ce soit pour le développement du potentiel en gestion financière, les pratiques de construction ou le perfectionnement professionnel, nous sommes fiers d'accompagner nos partenaires dans les mesures qu'ils doivent prendre pour se donner des collectivités plus robustes et en meilleure santé.

Nous continuons de rechercher des moyens de rationaliser nos processus et d'étirer nos dollars pour servir le plus grand nombre possible de Premières Nations. Nous continuons de développer des produits qui pourront être partagés et particularisés par et pour les Premières Nations en fonction de leurs besoins propres. Nous avons aussi contribué à rallier d'autres institutions financières parmi nos partenaires parce que nous croyons que le choix est au mieux des intérêts des Premières Nations.

Notre Conseil des fiduciaires et notre personnel se sont activés tout au long de 2016 à visiter les collectivités, à resserrer nos relations et à jeter les bases de nos succès collectifs. Je leur suis excessivement reconnaissante de leur appui.

Nous tirons notre énergie des réussites qui sont présentées à des événements comme la fête communautaire de Membertou et d'autres rassemblements des Premières Nations à l'échelle du pays. Nous continuons de puiser notre inspiration dans les succès de nos partenaires et nous nous réjouissons à la perspective d'une autre année exceptionnelle.

Respectueusement,

Deborah Taylor

# REVUE DE L'ANNÉE 2016

## Environnement Externe

Plusieurs événements clés survenus en 2016 ont eu des répercussions sur le Fonds et le travail que nous faisons auprès des Premières Nations à l'échelle du pays.

2016 restera une année charnière dans les efforts d'amélioration de la qualité de vie des Premières Nations. Après la déclaration du premier ministre selon laquelle « aucune relation n'est plus importante pour moi – et pour le Canada – que celle que nous entretenons avec les Premières Nations, la Nation métisse et les Inuits », le budget fédéral a été déposé le 22 mars 2016. Il traçait les plans pour l'exécution d'investissements sans précédent, « pour soutenir les collectivités autochtones et les aspirations des peuples autochtones. »

*« Le gouvernement du Canada compte investir 8,4 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2016–2017, afin d'améliorer les conditions socioéconomiques des Autochtones et de leurs collectivités et d'apporter un changement transformateur. »*

– Budget 2016

Le budget déposé à la Chambre des communes par le ministre des Finances Bill Morneau prévoyait aussi l'investissement de 2,6 milliards de dollars dans l'éducation primaire et secondaire dans les réserves. Des fonds considérables ont été consacrés à l'amélioration de l'eau potable et du logement, ainsi que des services à la famille et à l'enfance.

Le budget prévoit également plus de 554 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017, pour répondre aux besoins urgents de logement dans les réserves. Le gros de ce financement a été réservé à Affaires autochtones et du Nord Canada, et 137,7 millions de dollars supplémentaires, sur deux ans, sont destinés à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, essentiellement pour appuyer la rénovation et la réfection de logements existants dans les réserves.

*« Les investissements proposés constituent une première étape. Au cours de l'année à venir, le gouvernement collaborera avec les collectivités des Premières Nations à l'élaboration d'une approche à long terme efficace destinée à soutenir la construction et l'entretien d'une offre suffisante de logements dans les réserves dans le contexte d'un plus vaste cadre national relatif au logement. »*

– Budget 2016

Ces augmentations de budget étaient une bonne nouvelle pour un grand nombre de nos clients des Premières Nations. Le nouveau financement a entraîné le report de certaines activités de développement du potentiel prévues avec le Fonds, tandis que d'autres ont été réalisées en partage des coûts. Il a signifié du même coup que le logement du marché ne mobilisait plus tout le temps et toute l'énergie, tandis que certaines collectivités réclamaient le nouveau financement pour le logement social dans les échéanciers fixés par les bailleurs de fonds.

« En devenant propriétaires de notre maison, nous avons réalisé un rêve. C'est exactement ce que nous voulions et, même après quatre ans, je suis encore surprise d'entrer dans une pièce et de réaliser qu'elle m'appartient. C'est libérateur pour nous tous d'avoir enfin un espace qui nous appartient vraiment. Nous n'avons plus à nous soucier de demander l'autorisation avant de faire quelque chose. Nous pouvons simplement le faire. Nous planifions déjà un agrandissement dans quelques années, afin d'ajouter une salle de musculation et une salle de jeux. »

– Candace Paul, propriétaire, Membertou



## Initiative Parlons logement

Peu après le dépôt du budget, le gouvernement fédéral a lancé une grande consultation publique, « Parlons logement » pour la formulation d'une Stratégie nationale sur le logement.

La conversation nationale sur le logement a été lancée à la fin de juin 2016, après une réunion des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du logement. Les consultations, qui ont duré quatre mois et ont été pilotées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), ont permis de recueillir les témoignages de Canadiens de toutes les couches de la société qui ont proposé leurs perceptions et leurs idées sur l'avenir du logement au Canada. Les commentaires ont été reçus pendant les consultations officielles ainsi que par un sondage en ligne et les médias sociaux et des exposés écrits.

« Aider les Autochtones à obtenir de meilleurs résultats en matière de logement pour eux mêmes », a été l'un des thèmes clés qu'a fait ressortir la consultation.

*« Les peuples autochtones ont dit qu'il faut mettre en place une stratégie distincte, mais parallèle pour régler les problèmes uniques en matière de logement auxquels sont confrontés les Métis, les Inuits et les peuples des Premières Nations vivant dans les réserves et hors réserves, dans les régions urbaines, éloignées et nordiques, et pour amener leurs besoins en matière de logement au même niveau que ceux des non-Autochtones. »*

– Rapport Parlons logement

Le Forum des politiques publiques (FPP) a aussi tenu une série de tables rondes communautaires au nom d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) pour encourager des voix restées muettes ou par trop timides à repenser au logement dans les réserves au Canada. Les tables rondes se voulaient le complément d'autres efforts de consultation par AANC et des initiatives de l'Assemblée des Premières Nations (APN). Elles s'inscrivaient aussi dans les efforts de création d'une plus vaste Stratégie nationale sur le logement, qui est pilotée par la SCHL.

Les recommandations comprenaient la participation des chefs des Premières Nations au processus décisionnel et une plus grande ouverture aux initiatives des Premières Nations de préférence à une approche universelle. Parmi les autres idées, il y avait la possibilité de réimaginer les modèles et le financement des logements des Premières Nations, ainsi que la création d'un organisme responsable du logement dans les réserves, sous les auspices des Premières Nations.

« Étant donné les limitations de l'avoir propre d'un grand nombre de personnes des Premières Nations, les participants ont dit que les formes d'avoir propre pouvant être utilisées pour le logement doivent être plus nombreuses. Ils ont suggéré des outils comme des fonds de prêt renouvelables, voire la capacité de mise de fonds en travail pour la construction ou l'achat d'une maison. »

Au niveau des fiduciaires et du personnel cadre, le Fonds a eu diverses occasions de participer à la consultation en 2016, et nous continuerons d'y participer au fur et à mesure de l'avancement des pourparlers. La grande majorité des commentaires de nos partenaires sont qu'ils partagent notre conviction qu'une bonne option de logement du marché, comme celle qu'offre le Fonds, demeure la boîte à outils des choix de logement dont disposeront les Premières Nations pour l'avenir.



Eric Menicoche, fiduciaire, l'honorable Carolyn Bennett, Ministre des Affaires autochtones et du Nord, Forum national sur le logement et l'infrastructure de l'APN, Winnipeg



Membertou

## De nouvelles voix à la table : Repenser le logement dans les réserves au Canada, Rapport du Forum des politiques publiques

Les conditions de vie dans les réserves des Premières Nations ont continué de retenir l'attention des médias en 2016, lorsque le chef et le Conseil de la Première Nation d'Attawapiskat dans le Nord de l'Ontario ont déclaré l'état d'urgence à cause du nombre de tentatives de suicide. Dans la seule soirée d'un samedi d'avril, 11 jeunes ont tenté de s'enlever la vie.

D'autres dirigeants des Premières Nations sont venus parler de la crise des suicides dans leur collectivité, particulièrement chez les jeunes. En novembre, le premier ministre de la Saskatchewan, Brad Wall, s'est réuni avec les dirigeants des Premières Nations à La Ronge pour trouver un plan à long terme de gestion de la crise des suicides. La réunion a eu lieu après le suicide de six filles des Premières Nations dans le Nord, sans compter de nombreuses autres tentatives.

Les conditions de vie dans les réserves ont retenu l'attention nationale lorsqu'un membre de la Première Nation de Sandy Bay au Manitoba a affiché une vidéo sur YouTube montrant une maison dilapidée qui avait été ravagée par des refoulements d'égout. Huit enfants vivaient dans la roulotte de trois chambres à coucher. La vidéo a été mise en ligne et envoyée aux responsables publics à Ottawa. Un donateur privé s'est manifesté pour offrir un nouveau foyer.

L'Assemblée des Premières Nations a tenu une conférence sur le logement et l'infrastructure à Winnipeg en novembre. Un chef régional, Kevin Hart, a dit que les nouveaux fonds fédéraux destinés au logement des Premières Nations sont les bienvenus, mais qu'ils ne régleront pas une pénurie monumentale avant au moins une génération. Le chef Hart a décrit comment 16 à 18 personnes vivent dans une maison de deux chambres à coucher infestée de moisissure.

Le Fonds continue de promouvoir la notion selon laquelle les logements du marché peuvent améliorer la santé et les résultats sociaux et scolaires, en atténuant certaines des pressions, qu'elles viennent du surpeuplement ou d'une offre déficitaire. Nous assistons à un effet domino dans certaines collectivités où des familles ont délaissé leur logement existant pour emménager dans une maison financée par le Fonds, réduisant ainsi le surpeuplement ou libérant un logement pour une famille dans le besoin.

## Le Fonds en action

Le rapport « Parlons logement » de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) expose plusieurs résultats souhaitables selon les commentaires des Canadiens, des experts en logement et des peuples autochtones. L'un de ces résultats est que « les peuples et communautés autochtones ont recours à des approches et des solutions novatrices en matière de logement (gouvernance, financement, modèles d'accession à la propriété) pour répondre aux besoins prioritaires. »

Ce résultat est parfaitement convergent avec l'approche stratégique que pratique le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations (le Fonds) à la veille de notre 9e anniversaire en 2017. Le Fonds, qui a lancé ses activités en 2008, est une fiducie enregistrée à but non lucratif, qui est née de l'Accord de Kelowna. Le gouvernement du Canada a créé le Fonds par l'entremise de la SCHL pour donner aux citoyens des Premières Nations un plus grand accès aux prêts à l'habitation dans leurs collectivités. L'investissement ponctuel de 300 millions de dollars du gouvernement dans le Fonds pourrait déclencher des investissements de 3 milliards de dollars dans le logement dans les réserves et sur les terres d'établissement et les terres mises de côté à l'usage des Premières Nations à l'échelle du Canada.

Le recours au Fonds du marché par les Premières Nations est entièrement facultatif. Le Fonds reconnaît le caractère particulier des collectivités des Premières Nations et travaille avec elles et selon leurs échéanciers pour leur donner le choix et la souplesse dont elles ont besoin pour offrir des options de logement viables.

Malgré l'approbation de crédit pour plus de 6 000 logements, le nombre de logements qui ont été construits ou rénovés n'a pas progressé aussi vite que le Conseil des fiduciaires ou le personnel du Fonds l'aurait souhaité. Dans bien des cas, cela vient de difficultés échappant à la maîtrise directe de la Première Nation. Il faut du temps pour mettre sur pied les systèmes et les pratiques nécessaires pour instaurer et viabiliser un programme de logement du marché. Le Fonds n'est qu'un des outils disponibles pour aider à refermer l'écart de logement entre les Premières Nations et les Canadiens non autochtones.

Le Fonds travaille avec diligence avec nos partenaires pour refermer l'écart et a franchi en 2016 certaines étapes critiques importantes, qui témoignent de l'empreinte croissante du Fonds à l'échelle du Canada. Mentionnons :

- Le Fonds a approuvé des programmes de prêt dans 100 des 223 Premières Nations qui ont opté pour un partenariat avec le Fonds.
- Au 31 décembre, 223 demandes avaient été reçues des Premières Nations. Cela représente plus d'un tiers des Premières Nations à l'échelle du Canada.
- 74 demandes avaient été approuvées pour le développement du potentiel.
- En tout, près de 900 millions de dollars de crédit ont été approuvés pour un nombre estimatif de 6 050 prêts à l'habitation.

Le Fonds permet aux Premières Nations de garantir le financement d'une maison neuve, de rénover et de moderniser une maison existante, ou de trouver d'autres solutions de logement du marché pour les citoyens dans les réserves et sur les terres octroyées par entente comme une des diverses options pour aider à relever les défis posés par le logement.



Maison garantie par le Fonds, Tyendinaga Mohawk Territory



4-Plex garantie par le Fonds, Première Nation Malahat

## L’empreinte croissante du Fonds

Les progrès sont clairs et mesurables non seulement dans les statistiques, mais aussi par la rétroaction que le Fonds continue de recevoir de ses partenaires. Comme l’a dit le chef Oliver Arnouse de la bande indienne de Little Shuswap Lake,

*« Nous voulons faire en sorte que notre collectivité continue de prospérer et croyons qu’en facilitant l’accès à un logement de qualité, nous pouvons l’aider à vivre en sécurité, en santé et dans la prospérité comme elles le méritent parmi des personnes qui s’entraident. »*

Vingt et une Premières Nations ont choisi d’adhérer au Fonds en 2016. Les profils de cinq de nos nouveaux partenaires approuvés pour un programme de prêt, qui ont choisi d’être annoncés en 2016, se trouvent à la section cinq du Rapport annuel. Cinq autres Premières Nations se sont qualifiées dans le cadre du programme de développement du potentiel. Ce sont des Premières Nations qui croient dans le logement du marché, mais qui veulent travailler à raffermir les opérations de leur gouvernement avant de se lancer dans un programme de prêt.

Du côté du financement, le Fonds a accueilli une nouvelle institution financière comme partenaire prêteur. La CIBC est le plus récent membre du milieu bancaire canadien à appuyer les Premières Nations à l’échelle nationale par l’entremise du programme d’amélioration des modalités de crédit. Cela continue de donner aux Premières Nations plus d’options et encourage la concurrence, en même temps que le Fonds poursuit sa recherche de moyens novateurs d’aider les collectivités et de travailler avec ses partenaires à refermer l’écart de logement.

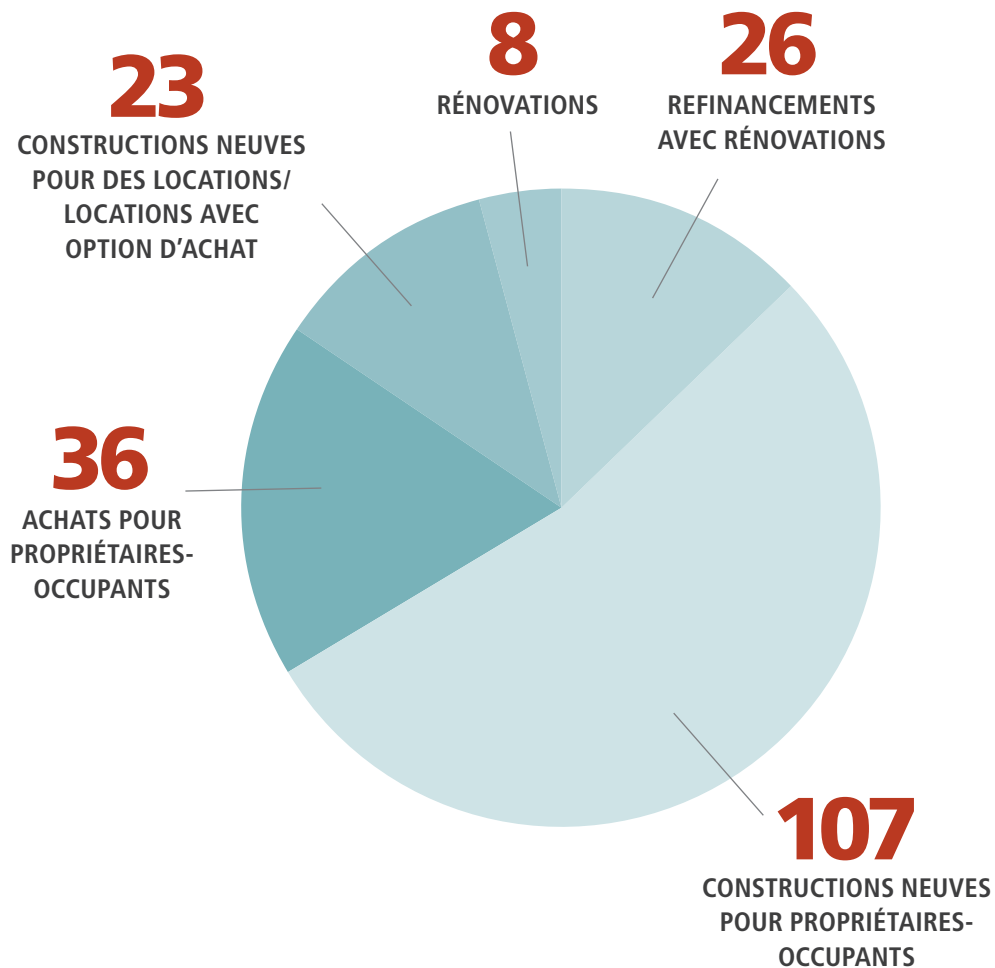
L’arrivée de nouveaux prêteurs, au double niveau national et régional, donnera plus de choix dans les secteurs géographiques mal servis, et des possibilités pour les gouvernements des Premières Nations de nouer avec une institution financière de nouvelles relations qui leur donneront plus d’options de prêt à l’habitation et des possibilités de nouvelles offres financières concurrentielles. La CIBC est la 16<sup>e</sup> institution financière nationale ou régionale à participer au programme de prêt.

## L'EMPREINTE CROISSANTE, EN NOMBRES

- 223 demandes reçues des Premières Nations
- 100 demandes approuvées pour l'amélioration des modalités de crédit et le développement du potentiel – près de 900 millions de dollars de crédit approuvé, pour un nombre estimatif de 6 050 logements
- 74 Premières Nations approuvées pour le développement du potentiel seulement
- 49 Premières Nations participent actuellement au processus d'évaluation

# QUELQUE 200 PRÊTS GARANTIS

par le Fonds pour la construction de maisons neuves, l'achat de maisons, des logements locatifs et des rénovations, répartis comme suit :



### Profil des Premières Nations approuvées jusqu'ici pour l'amélioration des modalités de crédit

Le Fonds a réussi à susciter un montant possible de 900 millions de dollars d'investissement en logements sur cinq ans, avec 100 Premières Nations. Cet investissement vise l'accès à la propriété, mais comprend aussi les rénovations, les locations, les foyers pour aînés et les foyers d'accueil.

La population varie entre les collectivités des Premières Nations qui sont partenaires du programme, comme on le voit ci après :

**25** | MOINS DE 500

**39** | ENTRE 1 001 - 5 000

**29** | ENTRE 501 - 1 000

**7** | PLUS DE 5 000

Le Fonds permet aux Premières Nations de garantir le financement d'une maison neuve, des rénovations ou la modernisation d'une maison existante et de créer d'autres solutions de logement du marché pour les citoyens dans les réserves et sur les terres d'établissement comme options pour aider à contourner les difficultés de logement.

### Fierté de la propriété à la maison





*« Avoir une maison nous a donnés, à mon mari et à moi, un nouveau départ et une stabilité – quelque chose d'important à nos yeux pour l'éducation de nos garçons. Vous vous rappelez toujours de la maison où vous avez grandi, et celle-ci restera dans notre famille pendant des années. Nous adorons notre maison. »*

– Chrissy Christmas, propriétaire, Membertou





Maisons garantis par le Fonds - Tyendinaga Mohawk Territory

## Développement du potentiel

Le développement du potentiel aide à jeter les fondements de Premières Nations prospères et en santé, que ce soit par le logement, l'eau, l'éducation, le développement économique, les services sociaux ou l'infrastructure.

Les participants aux consultations publiques de la SCHL « Parlons logement » visant à créer une Stratégie nationale sur le logement ont fait du développement du potentiel un enjeu prioritaire.

*« De nombreuses collectivités des Premières Nations n'ont pas la capacité (finances, ressources humaines, expertise). »*

Un résultat souhaité est que

*« les peuples et communautés autochtones ont l'autonomie et la capacité nécessaires pour répondre à leurs besoins en matière de logement. »*

Dans un rapport de janvier 2016, le Conseil national de développement économique des Autochtones (CNDEA) a signalé que le développement du potentiel est un élément important de la correction du déficit d'infrastructure qui améliorera les conditions de vie dans les collectivités autochtones du Nord.

Le programme de développement du potentiel (DP) du Fonds est destiné aux Premières Nations qui croient dans le logement du marché et il appuie les trois piliers suivants :

- **Gestion financière**
- **Bonne régie**
- **Engagement communautaire**

Les trois piliers appuient et renforcent les Premières Nations et constituent une solide fondation pour le développement du potentiel pour un vigoureux système de logement du marché.

Dans son rapport d'avril 2013, « Aplanir les obstacles au développement économique dans les réserves », le Conseil national de développement économique des Autochtones (CNDEA) préconisait un accroissement du développement du potentiel, et surtout du potentiel humain. « Les terres de réserve sont le fondement du succès économique des Premières Nations. Les Premières Nations doivent avoir les bonnes compétences, les bons outils et les bons instruments qui leur permettront de planifier, de former des partenariats et d'exploiter leurs entreprises. »

Dans le sens des recommandations du CNDEA, le Fonds distribue du financement pour le perfectionnement professionnel du personnel, qui comprend :

- la gestion des terres et du logement ainsi que l'administration fiscale
- les ressources humaines
- la formation professionnelle en affaires et en comptabilité

Le Fonds produit aussi des gabarits, des instruments, des normes, des trousseaux d'outils, des modèles d'affaires et des pratiques optimales. Cela comprend tout un train de produits comme des politiques, des règlements administratifs, des lois, des descriptions de poste; des baux; des manuels, de même que des profils de succès.

Le programme de développement du potentiel (DP) du Fonds contient également le Plan des activités quinquennal (2012-2016) du Fonds. L'objectif du programme est de « procurer du financement aux Premières Nations qui respectent la totalité ou la quasi-totalité des critères du Fonds relatifs à l'amélioration des modalités de crédit, mais qui présentent des points à développer davantage. »



Deborah Taylor, directrice executive, Dwayne Nashkawa, Pdg, Conférence nationale de l'AFOA Canada, Montréal

Le programme de DP aide à donner de la formation, des conseils et de l'encadrement qui mettent l'accent sur le développement du potentiel et/ou l'expansion du logement du marché. Il est adapté aux besoins individuels des Premières Nations et peut se situer aux niveaux des dirigeants, de l'administration et/ou des membres.

Il est important de se rappeler le caractère spécifique de chaque collectivité de Première Nation. Le Fonds est engagé à respecter des approches culturellement pertinentes et appropriées pour répondre aux Premières Nations au cas par cas. Il n'y a pas de solution universelle ou miracle.

Le programme de DP du Fonds est de nature participative et peut être offert selon diverses formules, comme de la formation, des conseils et/ou de l'encadrement ou l'élaboration de politiques – visant dans tous les cas à équiper les Premières Nations admissibles des outils dont elles ont besoin pour mettre en œuvre et viabiliser les programmes de logement du marché comme option viable pour leurs membres.

L'objectif stratégique est de donner aux Premières Nations la capacité d'autosuffisance pour le développement et la viabilisation du logement du marché, faisant ainsi la promotion de collectivités en santé. Les collectivités des Premières Nations ont une grande population de jeunes de moins de 25 ans qui sont les propriétaires-occupants et les dirigeants de demain.



Mike McIntyre, dirigeant principal des finances de Membertou, célèbre avec Jennifer Martin, coordonnatrice des politiques, qui a obtenu le titre d'administratrice professionnelle autochtone accréditée d'AFOA Canada. Ces dernières années, Mike et Jennifer ont tous les deux bénéficié du fonds par l'entremise du programme de développement des capacités.

### POINTS SAILLANTS DU DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL DEPUIS LE DÉBUT :

- **105 Premières Nations** ont utilisé le financement du développement du potentiel pour près de 1 000 initiatives
- **Environ 3 200 membres** ont participé à une forme quelconque de formation avec l'aide du Fonds
- **272 membres de 26 Premières Nations** ont mis à niveau leurs connaissances des logiciels de comptabilité
- **145 membres de 13 Premières Nations** ont suivi des cours de gestion de projet en vue de l'agrément
- **7 membres de 6 Premières Nations** ont obtenu l'agrément de l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones
- **91 membres de 10 Premières Nations** ont suivi des cours de formation en administration publique en vue de l'obtention d'un titre
- **314 membres de 23 Premières Nations** ont participé à une formation sur le leadership, la régie et la gestion
- **34 membres de 4 Premières Nations** ont suivi la formation sur les comités de logement
- **204 membres de 13 Premières Nations** ont suivi la formation en ressources humaines

### RÉSULTATS CLÉS :

- **53 Premières Nations** se sont donné une politique du logement
- **18 Premières Nations** ont mis au point des plans d'utilisation des terres, et des règlements administratifs sur l'utilisation des terres et le zonage
- **15 Premières Nations** ont adopté de nouvelles politiques et de nouveaux règlements administratifs sur les finances
- **11 Premières Nations** ont procédé à des levés sur les terres de leurs collectivités
- **13 Premières Nations** ont adopté des lois sur les biens immobiliers matrimoniaux (BIM)
- **6 Premières Nations** se sont donné des plans communautaires globaux
- **5 Premières Nations** se sont donné un code électoral ou ont révisé leur code électoral
- **8 Premières Nations** ont travaillé à la définition des pouvoirs en matière d'habitation
- **9 Premières Nations** se sont donné une stratégie de logement
- **11 Premières Nations** ont adopté des politiques sur les ressources humaines ou le personnel



# FONDS POUR LES LOGEMENTS DU MARCHÉ DESTINÉS AUX PREMIÈRES NATIONS

Être chez soi fait la différence

**223**  
PARTENAIRES

REPRÉSENTANT PLUS DE 1/3  
DES PREMIÈRES NATIONS  
À L'ÉCHELLE DU CANADA



**\$900 MILLIONS  
DE DOLLARS**

EN CRÉDIT POTENTIEL APPROUVÉ  
POUR SOUTENIR UNE ESTIMATION DE

**6 050 MAISONS**

**21 NOUVEAUX  
PARTENAIRES**

EN 2016



**16 PRÊTEURS**

**QUELQUE 200 PRÊTS  
GARANTIS PAR LE FONDS  
POUR LES LOGEMENTS  
NEUVES OU RÉNOVÉS**



✓ **Programmes de prêts approuvés**

POUR PRÈS DE **50%** DE NOS PARTENAIRES

*Développement du potentiel*  
bâtir une base solide basée sur



**GESTION  
FINANCIÈRE**



**BONNE  
GOVERNANCE**



**ENGAGEMENT DE LA  
COMMUNAUTÉS**

*Fait saillant de 2016*



**100 PARTENAIRES DU FLMPN APPROUVÉES**  
POUR L'AMÉLIORATION DU CRÉDIT ET  
LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS



**74 PREMIÈRES NATIONS APPROUVÉES**  
POUR LE DÉVELOPPEMENT DU  
POTENTIEL SEULEMENT



**105 PREMIÈRES NATIONS  
FINANCÉES** POUR PRÈS DE  
**1 000 INITIATIVES**



**3 200**  
PERSONNES  
**FORMÉES**  
AVEC L'APPUI  
DU FONDS

## La transmission du message

Le Fonds a adopté l'approche « tout le monde met la main à la pâte » pendant que le Conseil des fiduciaires et le personnel s'efforcent de transmettre le message au sujet du Fonds et des efforts en cours pour travailler avec nos partenaires à la recherche de solutions innovatrices pour le logement des Premières Nations. La Vision stratégique du Fonds pour 2020, « Bâtir la confiance », imprime l'orientation stratégique qui nous engage à « faire part des réussites du Fonds et des leçons tirées. »

Le partage de nos réussites aide à ouvrir les portes à de nouvelles occasions de partenariat et à abattre certains des obstacles à franchir par les Premières Nations pour éliminer la pénurie de logements. Certaines de ces réussites sont reprises dans le rapport de 2016. Mais d'autres restent peu connues et nous encourageons nos partenaires à nous en faire part et à les partager avec le public canadien.

Nous faisons connaître ces réussites en étant présents à des événements clés et par nos interactions avec les dirigeants et les membres des Premières Nations ainsi qu'avec les médias et les décideurs. Le Fonds a fait parler de lui dans des publications comme *Entreprise Magazine* qui a mené des entrevues avec le président et la directrice générale du Fonds, ainsi qu'avec des membres de la collectivité des coopératives de crédit et des Premières Nations participantes à l'échelle du pays. Le Fonds a participé à 22 conférences en 2016 et le Conseil des fiduciaires a visité trois collectivités des Premières Nations au Cap Breton. Notre présence à chacun de ces rassemblements nous a donné des occasions de nouer de nouvelles relations durables, et d'apprendre ce que pensent nos partenaires et comment nous pouvons mieux les servir.



Ruth Deatcher, Agent principal de développement des affaires, présentation à AFOA C.-B.

## CONFÉRENCES

- **AFOA (Manitoba)**
- **Conférence nationale d'AFOA Canada (Montréal)**
- **AFOA (Saskatchewan)**
- **AFOA (Colombie-Britannique)**
- **Assemblée des chefs du Manitoba**
- **Aboriginal Business Match (Alberta)**
- **Assemblée de la nation anishinabek**
- **Prix de la Nation anishinabek**
- **Assemblée des Premières Nations – Assemblée générale annuelle (Ontario)**
- **Assemblée des Premières Nations – Forum national sur le logement et les infrastructures (Manitoba)**
- **Assemblée des Premières Nations – Assemblée extraordinaire des chefs (Gatineau)**
- **CANDO (Whitehorse)**
- **First Nations Northern Housing Conference (Ontario)**
- **National Aboriginal Trust Officers Association**
- **All Tribal Council, Large and Unaffiliated First Nations (Ontario)**
- **OFNEDA-OALA-COO**
- **Our Land Conference (Ontario)**
- **SERA – Sustainable Engineering in Remote Areas – Université Queen's**
- **Southeast Tribal Council (Manitoba)**
- **Conférence sur le logement de Waskaganish**
- **Aboriginal Business Match West**
- **Aboriginal Business Match Vancouver Island**

## Les Fiduciaires en action

Les partenaires du Fonds avec trois collectivités de l'île du Cap-Breton et les fiduciaires ont pris la décision stratégique de tenir leur assemblée d'août 2016 là bas et de rencontrer les dirigeants et les membres de la collectivité basés à Membertou.

Le premier jour, après plusieurs heures de travail dans la salle du Conseil de Membertou, les fiduciaires ont eu droit à une visite guidée avec Dan Christmas, qui allait être nommé le premier sénateur mi'kmaq à la Chambre haute quelques mois plus tard. Les fiduciaires ont pu voir de leurs yeux certaines des initiatives de développement du potentiel que le Fonds a appuyées, de même que de nombreuses maisons construites à l'aide de prêts garantis par le Fonds. Les fiduciaires ont terminé la journée par une fête communautaire avec le chef Terry Paul et les membres du Conseil de Membertou, ainsi qu'avec le personnel cadre et leurs familles vivant dans des maisons aidées par le Fonds. Les Fils de Membertou ont offert un divertissement exceptionnel qui a fait la joie de tous.



1. Dan Christmas, Membertou, John Beaucage, président 2. Sarah Rice, analyste des activités principale, Jennifer Martin, oordonnatrice des politiques, Membertou, Deborah Taylor, directrice exécutive 3. Fiduciaires, Jennifer Martin et Dan Christmas, Membertou

Le lendemain, les fiduciaires ont été accompagnés pour une visite historique de Wagmatcook par les conseillers Peter Pierro et Cornelia Peck. Ils ont visité le Centre d'apprentissage qui avait ouvert ses portes en 2014 et qui utilise de nouvelles technologies. Les fiduciaires se sont renseignés sur les diverses offres de programme où les étudiants de tous les coins de la région peuvent exceller. Ils ont aussi eu un exposé sur le développement économique et les activités culturelles de Wagmatcook, y compris le grand sondage et toute la planification réalisés pour un centre des aînés.



Deborah Taylor, directrice exécutive, Gail Shawbonquit, fiduciaire – Wi'kuom, style traditionnel de l'habitation Mi'kmaq, Centre culturel et patrimonial Wagmatcook

Les fiduciaires se sont ensuite rendus à Potlotek, où ils ont été accueillis chaleureusement par le chef et le Conseil nouvellement élus le jour de leur installation. Ils ont visité la collectivité et ont été initiés par le chef Wilbert Marshall à l'histoire des îles Chapel et Christmas. Le chef a décrit les belles initiatives de développement économique prévues pour la collectivité.



Le chef Wilbert Marshall a souhaité la bienvenue aux fiduciaires de la Première Nation Potlotek

Chaque été, les fiduciaires apprécient la chance de passer du temps dans les collectivités que dessert le Fonds, de faire la connaissance de leurs dirigeants, de leur administration et de leurs citoyens et de se sensibiliser à la culture diversifiée et aux succès des Premières Nations à l'échelle du pays.

Les fiduciaires comptent tenir leur assemblée d'août 2017 au Manitoba.



John Beaucage, président, chef Wilbert Marshall, Première Nation Potlotek, Deborah Taylor, directrice exécutive

# NOS PARTENAIRES DES PREMIÈRES NATIONS

## Premières Nations annoncées en 2016

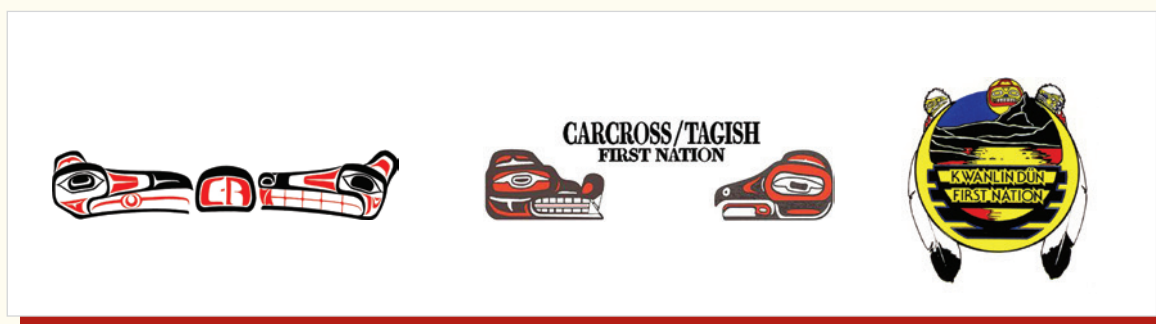


Rangée 1 Bande indienne de Little Shuswap Lake, Première Nation Quatsino, Conseil de bande de Skidegate,

Rangée 2 Conseil des Tlingit de Teslin, Tr'ondëk Hwëch'in, Première Nation de Tsartlip

## Premières Nations annoncées avant 2016

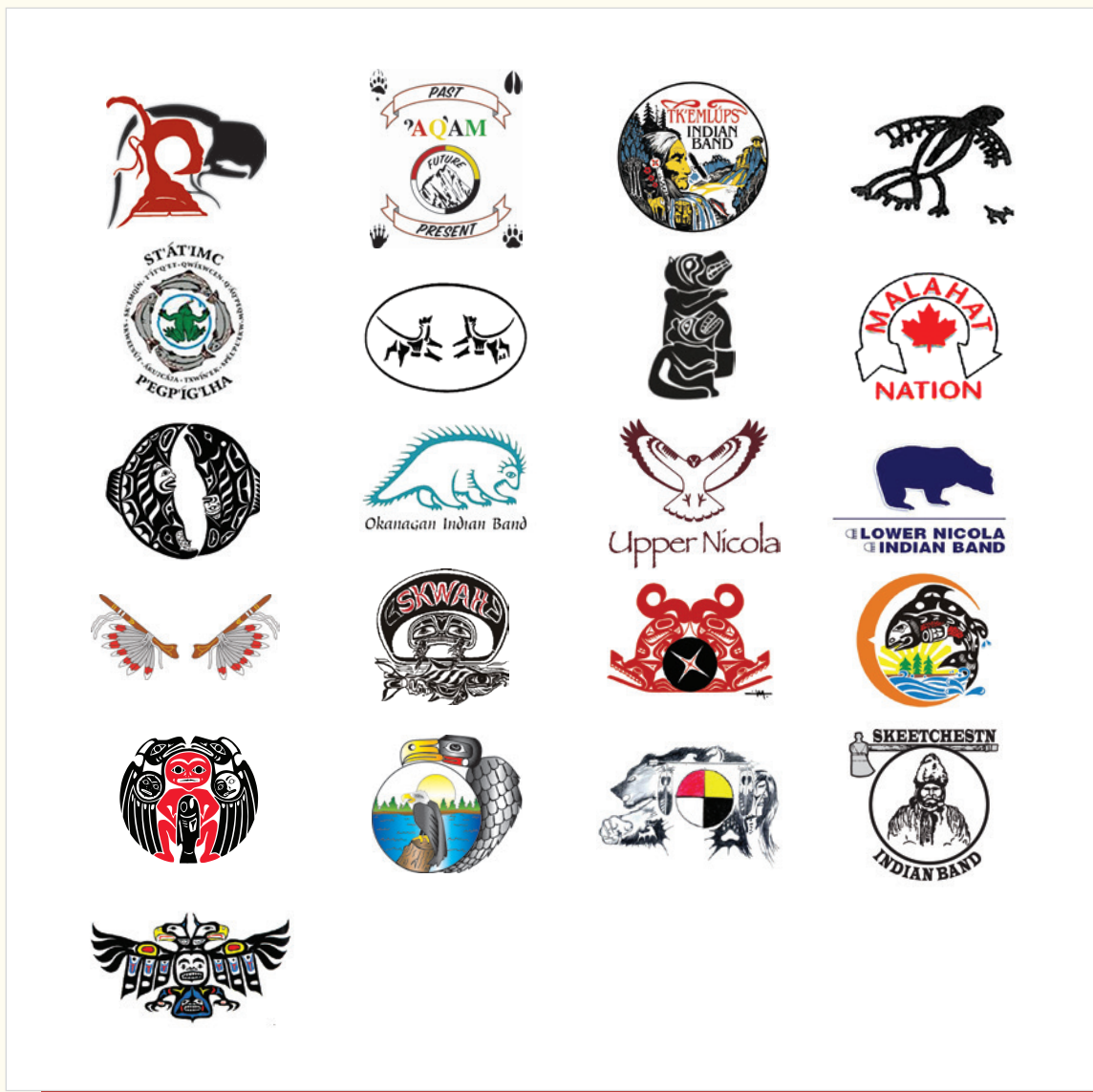
### *Yukon*



Rangée 1 Les Premières Nations de Champagne et de Aishihik (2011)\*, La Première Nation Carcross-Tagish (2013), La Première Nation Kwanlin Dün (2015)

\*Année d'approbation

## Colombie-britannique



**Rangée 1** Bande indienne de Seabird Island (2009), Aq'am (Bande indienne de St. Mary's - 2010), Bande indienne Tk'emlups (2010), Bande indienne de Neskonalith (2011)

**Rangée 2** Première Nation T'it'q'et (2012), Bande indienne de Penticton (2012), Bande indienne d'Adams Lake (2013), Première Nation Malahat (2013)

**Rangée 3** Première Nation Tsawout (2013), Bande indienne d'Okanagan (2014), Bande d'Upper Nicola (2014), Bande indienne de Lower Nicola (2014)

**Rangée 4** Première Nation Simpcw (2014), Première Nation Skwah (2015), Première Nation du lac Cowichan (2015), Première Nation Leq'á:mél (2015)

**Rangée 5** Première Nation Halalt (2015), Tribu Penelakut (2015), Bande indienne Nooaitch (2015), Bande indienne Skeetchestn (2015)

**Rangée 6** Bande indienne Sechelt (shishálh Nation-2015)

## Alberta



Nation Siksika (2011)

## Saskatchewan



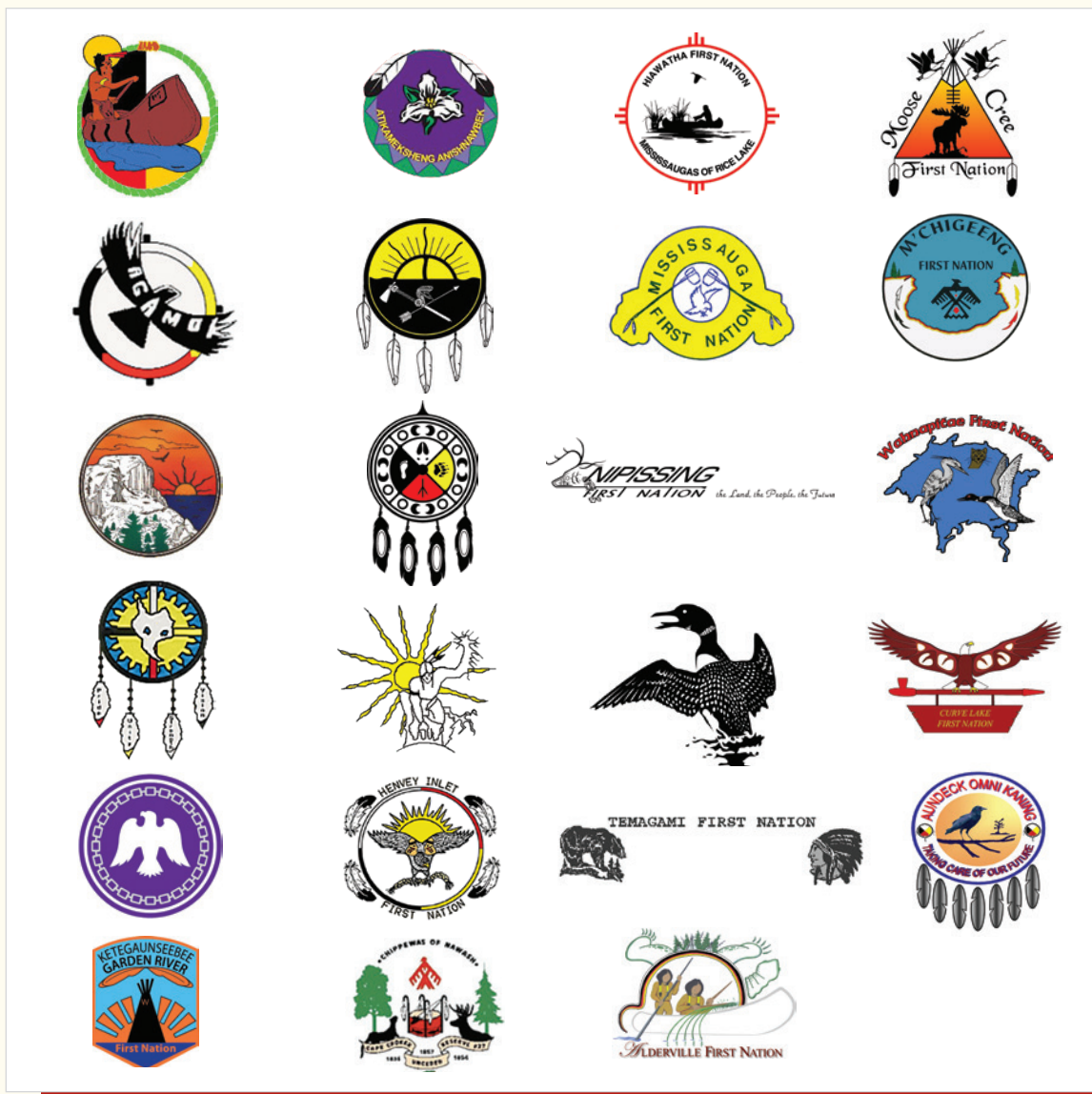
Bande indienne de Lac La Ronge (2009), Nation crie d'Onion Lake (2009),  
Première Nation de Flying Dust (2013)

## Manitoba



Première Nation de Long Plain (2015), Nation crie de Fisher River (2015)

## Ontario



**Rangée 1** Première Nation Batchewana (2009), Atikameksheng Anishnawbek (2010), Première Nation Hiawatha (2010), Première Nation Moose Cree (2010)

**Rangée 2** Sagamok Anishnawbek (2010), Première Nation Serpent River (2010), Première Nation Mississauga (2011), Première Nation M'Chigeeng (2011)

**Rangée 3** Première Nation Whitefish River (2011), Réserve indienne non cédée de Wikwemikong (2012), Première Nation de Nipissing (2012), Première Nation de Wahnapiatae (2013)

**Rangée 4** Première Nation de Beausoleil (2013), Première Nation Ojibway de Pic River (2013), Première Nation de Lac Seul (2013), Première Nation de Curve Lake (2013)

**Rangée 5** Mohawks de la baie de Quinte (2013), Première Nation de Henvey Inlet (2013), Première Nation de Temagami (2013), Première Nation Aundeck Omni Kaning (2014)

**Rangée 6** Première Nation de Garden River (2014), Première Nation non cédée des Chippewas de Nawash (2014), Première Nation Alderville (2015)

## Québec



Nation crie de Wemindji (2013), Nation crie d'Eastmain (2013), Première Nation des Cree de Waswanipi (2013), Nation crie de Chisasibi (2014)

## Nouvelle-Écosse



Membertou (2009)

## Terre-Neuve et Labrador



Première Nation de Miawpukek (2008)

# APPRENDRE À CONNAÎTRE NOS NOUVEAUX PARTENAIRES



## Tr'ondëk Hwëch'in YUKON

Les Tr'ondëk Hwëch'in (TH) sont une Première Nation autonome du Yukon établie dans la Ville de Dawson.

On dénombre environ 1 100 citoyens TH, dont des descendants du peuple Hän, qui a vécu pendant fort longtemps sur les rives du fleuve Yukon, et un ensemble mixte de familles de groupes s'exprimant en Gwich'in ou kutchin, en tutchone du Nord et en d'autres langues du Nord.

Dans les années 1970, les Premières Nations du Yukon ont lancé le processus des revendications territoriales. Près de 30 années plus tard, l'Entente définitive des Tr'ondëk Hwëch'in a été conclue et est entrée en vigueur le 15 septembre 1998. Aujourd'hui, le gouvernement des Tr'ondëk Hwëch'in veille à assurer un avenir solide et sain à ses citoyens tout en ne négligeant pas les liens avec les connaissances traditionnelles et les terres ancestrales. La Première Nation est dirigée par un chef élu et un conseil, les orientations définies par une assemblée générale. Cette assemblée générale se réunit deux fois l'an pour adopter des résolutions, approuver des lois et donner des orientations aux dirigeants.

Le ministère du Logement et de l'Infrastructure des Tr'ondëk Hwëch'in administre et gère les programmes généraux de logement et de location pour le compte des résidents de la collectivité et joue un rôle important dans le développement et la planification des nouveaux projets de construction d'habitations. Partenaire du Fonds depuis cinq ans, le gouvernement des TH a entrepris des initiatives de gouvernance et de renforcement des capacités, et il s'emploie maintenant à combler la pénurie de logements. Quarante-huit nouveaux lots résidentiels ont été ajoutés au lotissement résidentiel de la nation, et le gouvernement des TH mettra bientôt la dernière main aux politiques requises pour élargir l'accès à la propriété, prévoyant entre autres un ensemble de logements adaptés aux besoins du marché.

*“Nous nous réjouissons à l'idée de collaborer avec le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations pour accroître les options d'habitation dont disposent nos citoyens. L'accès à la priorité est une priorité de longue date de notre Première Nation, et le Conseil des Tr'ondëk Hwëch'in est content de se rapprocher encore davantage de la concrétisation de cet objectif. ”*

– Chef Roberta Joseph



## Conseil des Tlingit de Teslin YUKON

La communauté Tlingit de l'intérieur est une nation autochtone située sur les rives du lac Teslin, dans le sud du Yukon, 180 kilomètres à l'est de Whitehorse. Le village a déjà servi de lieu de rassemblement estival et de lieu de repos pour les membres de la communauté Tlingit côtière qui se déplaçaient vers l'intérieur du pays pendant la trappe, la chasse et la récolte. Ces derniers ont légué à la communauté leur système de clan, leur tradition potlatch, leur langue, des chansons et des danses qui sont toujours très présents dans leur culture. Le territoire traditionnel des Tlingit de Teslin s'étend sur certaines régions du Yukon et de la Colombie-Britannique. Une colonie permanente a été formée à Teslin dans les années 1940 pendant la construction de l'autoroute de l'Alaska. Lorsque le mouvement de revendications territoriales a commencé en 1973, les Tlingit de Teslin ont participé activement au processus de négociation et sont devenus, en 1993, l'une des « quatre premières » Premières Nations à conclure une entente.

La Première Nation autonome dispose de 2 395,74 km<sup>2</sup> de terres visées par règlement et est dotée de pouvoirs législatifs au nom de plus de 800 citoyens, dont 300 habitent le village de Teslin et 300 autres, celui de Whitehorse. L'organisme dirigeant mène la nation et rencontre chaque année les citoyens dans le cadre d'une assemblée générale. Le Conseil, faisant partie du système traditionnel de clans, reconnaît cinq chefs de clan, ou représentants, choisis par chaque clan. Le chef est nommé par les aînés et les membres de l'assemblée générale.

Le Conseil des Tlingit de Teslin participe activement au processus de mise en œuvre, en vue de trouver de nouveaux moyens de devenir autosuffisant dans un monde contemporain tout en continuant de respecter sa tradition, sa langue, sa culture et ses lois pour les prochaines générations.

Le ministère du capital et des infrastructures (Capital and Infrastructure Department) de la nation gère 40 logements locatifs à Teslin et encourage ses citoyens à accepter la responsabilité de l'accession à la propriété par l'intermédiaire d'incitatifs du programme favorisant des logements abordables, des rénovations et la construction de nouveaux logements. Le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations est une occasion bienvenue dans la communauté puisqu'elle lui permettra d'accroître le nombre de propriétés privées et de logements locatifs en réponse à une demande grandissante de logements.

*« Le Conseil continue à améliorer le développement de la communauté et offre des occasions à ses citoyens. Le Conseil encourage et soutient l'accession des citoyens à la propriété par l'intermédiaire d'un partenariat et d'une collaboration avec le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations. Ensemble, les deux organisations bâtissent une communauté saine, sécuritaire et autosuffisante ».*

– Carl Sidney, Nha Shade Heni



## Conseil de la bande de Skidegate COLOMBIE-BRITANNIQUE

Skidegate est une collectivité des Premières Nations située dans les îles de Haida Gwaii (autrefois les îles de la Reine-Charlotte) dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique. Elle est membre du Conseil de la Nation haïda. Les quelque 800 résidents de Skidegate pratiquent un mode de vie très axé sur leur culture, dont la langue haïda, la collecte d'aliments, et les cérémonies, chansons et danses de tradition potlatch.

C'est avec une très grande fierté que les résidents entretiennent les quelque 360 habitations du village. Quatre-vingt pour cent des maisons sont la propriété privée de membres. Ce village riverain est parsemé de divers types de logements résidentiels; il compte aussi le site du célèbre mât totémique de l'artiste haïda Bill Reid, et le Centre et Musée du patrimoine haïda.

Autrefois, l'économie du village était centrée sur la foresterie et la pêche commerciale. Aujourd'hui, ce sont l'écotourisme, le plein air, l'histoire du peuple haïda et l'art haïda qui en sont les piliers. L'observation de baleines est une activité populaire le long de l'autoroute en avril et en mai.

Le nom Skidegate, version anglicisée du mot haïda SGIIDAGIDS, signifie « enfant de chiton rouge ». Initialement, le village s'appelait HLGaagilda.

*« Le conseil de bande de Skidgate entend élargir l'accès à la propriété en garantissant les prêts de ses membres qui sont en mesure de rembourser un prêt résidentiel, qu'il s'agisse d'un prêt à la rénovation, à l'achat ou à la construction d'une maison, démarche menée en partenariat avec le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations. »*

– Chef Billy Yavanovich, conseiller en chef,  
Conseil de la bande de Skidegate



## Première Nation Quatsino COLOMBIE-BRITANNIQUE

La Première Nation Quatsino (PNQ) est située à 15 km à l'ouest de Port Hardy à l'extrémité nord de l'île de Vancouver. Environ la moitié des 550 membres de la PNQ vivent dans l'une de sa vingtaine de réserves d'une superficie totale de 403 hectares. Le gros des terres des réserves sont situées en milieu isolé et sont impropres au développement. Disposant de peu de terres, la PNQ est à la recherche de solutions pour combler les besoins futurs en habitations résidentielles de ses membres.

Les membres de la PNQ travaillent dans les secteurs de la foresterie, des pêches et de l'aquaculture, de la construction, de la fabrication et des services aux membres. Depuis la création de la Société de développement économique de la PNQ (QFN Economic Development Corporation – QFNEDC) en 2007, un certain nombre d'initiatives économiques et d'entreprises ont vu le jour.

On dénombre 88 unités de logement dans les réserves, la moitié étant en location, l'autre moitié étant de propriété privée. Le Programme de logement de la PNQ est dirigé par un coordonnateur du logement et un Comité de l'habitation.

La PNQ collabore avec le Fonds en vue de renforcer son programme de logement afin de pouvoir proposer des prêts à la rénovation et des prêts résidentiels aux propriétaires – actuels et nouveaux –, ainsi que de construire de nouvelles unités de logement à louer. Dorénavant, les priorités seront les suivantes : élaborer une politique de logement générale et robuste emportant l'adhésion de la collectivité, trouver des terrains se prêtant à la construction d'habitations, et confirmer l'attribution et le mode d'occupation des terrains.

*« Notre partenariat avec le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations aidera notre nation à faire des progrès au titre de l'accession à la propriété et de l'accès à des prêts à la rénovation, entre autres pour combler les besoins en installations d'énergie renouvelable et en élimination des moisissures, améliorant de ce fait les conditions de vie générales et la santé de nos membres »*

– Chef James Nelson



## Bande indienne de Little Shuswap Lake COLOMBIE-BRITANNIQUE

La Bande indienne de Little Shuswap Lake (BILSL), la Skwlax (qui signifie « ours noir »), est membre de la Nation Secwepemc (Shuswap). Les bureaux de la BILSL sont situés dans le centre sud de la Colombie-Britannique, à l'extrémité est de Little Shuswap Lake, à proximité de la route transcanadienne no 1.

La BILSL compte cinq réserves d'une superficie totale de 3 112,7 hectares. Environ 200 membres (50 pour cent) vivent dans des réserves, soit dans la collectivité principale à Quaaout ou à Tappen. On dénombre quelque 150 logements dans la collectivité : des logements de propriété privée, des logements loués appartenant à la bande et des logements loués avec option d'achat. La BILSL a recours à des certificats de possession en tant que mode principal d'occupation aux fins de l'accession à la propriété.

Fort d'une équipe affectée à la gestion des immeubles, des biens et des terres, la Première Nation prend des moyens pour aider ses membres à parvenir à l'autonomie à leur proposant un plus vaste éventail d'occasions d'accession à la propriété au sein de la collectivité. La BILSL se réjouit à l'idée de collaborer avec le Fonds pour soutenir la Première Nation dans ses efforts.

À l'instar de la majorité des membres de la BILSL, 90 pour cent des résidents vivant en réserve travaillent pour le compte d'entreprises de la Première Nation établies en réserve, dont le Quaaout Lodge and Spa, le club de golf Talking Rock, le poste d'essence et dépanneur de Little Shuswap Lake, et d'autres entreprises de propriété privée. La BILSL attribue une très grande importance au développement économique et à la croissance économique de la collectivité et les succès qu'elle a remportés ont été soulignés.

*« L'accès à de bons logements agit sur la santé des gens. Voilà pourquoi l'un des objectifs permanents de nos dirigeants est de faire de l'accession à la propriété et à des habitations de qualité une option abordable pour nos membres. Nous entendons faire en sorte que se poursuive l'essor de notre collectivité et nous estimons qu'en facilitant l'accès à des logements de qualité, nous pourrions proposer aux membres de notre peuple la sécurité, la santé et la sécurité auxquelles ils ont droit et l'occasion de vivre dans un milieu où l'on pratique la solidarité. »*

– Chef Oliver Arnouse



## Première Nation de Tsartlip COLOMBIE-BRITANNIQUE

Signataire du Traité de Douglas en 1850, la Première Nation de Tsartlip est l'une des quatre tribus Saanich situées sur la péninsule Saanich, sur l'île de Vancouver. (Les nations Saanich comprennent les Pauquachin, les Tsawout et les Tseycum.) La principale communauté de la Première Nation de Tsartlip, nom qui signifie « terre d'érables » en langue SENC'OTEN, est la réserve indienne South Saanich 1, située près de la communauté de Brentwood Bay. La nation compte 982 membres, et une majorité de 684 citoyens habite la réserve.

La nation a été reconnue pour ses pratiques améliorées en matière de politique d'habitation au fil des ans grâce à des collectes, à la mise en application des politiques, à l'éducation de la communauté et à la prestation de conseils aux clients membres de la Première Nation de Tsartlip au sujet de leurs obligations en matière de logement. La communauté compte 188 logements, dont certains sont des logements locatifs et des logements en location avec option d'achat. Plus de la moitié sont des logements privés. La Première Nation Tsartlip demeure engagée à trouver un financement alternatif contribuant au logement de ses membres et envisage l'expansion, en partenariat avec le Fonds, de projets de logements du marché, qui peuvent comprendre de nouvelles constructions, des logements locatifs, des résidences pour personnes âgées et des maisons d'hébergement, sur ses terres.

En plus du bureau de la bande, des installations communautaires offrent des emplois sur le territoire de la nation, y compris le centre de santé, l'école, le conseil scolaire et les bureaux du Conseil du patrimoine linguistique et culturel des Premiers peuples. La Première Nation Tsartlip exploite une rampe de mise à l'eau et a ouvert en 2014 une station-service et un dépanneur.

*« Il s'agit d'une période emballante pour travailler avec le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations et il est très important que sa communauté bénéficie de plus d'options en matière de logement ».*

– Chef Don Tom



Les fiduciaires et le personnel ont participé à un concours de maison en pain d'épice

## NOS PARTENAIRES PRÊTEURS



Le Fonds a eu le plaisir de se joindre à nos partenaires pour annoncer l'ajout d'un nouveau prêteur participant national approuvé en 2016. Cela porte à 16 le nombre de partenaires prêteurs.

*« Avec une forte pénurie de logements dans de nombreuses collectivités du Canada, la CIBC est heureuse de devenir un partenaire prêteur du Fonds pour les logements du marché destinés aux membres des Premières Nations, qui offre une autre option bancaire aux Autochtones. Par ce partenariat, nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec les collectivités des Premières Nations à gérer le problème du logement dans les réserves et les terres octroyées par entente. »*

– Alicia Dubois, vice-présidente de marché,  
Services bancaires aux Autochtones, CIBC

### Services bancaires aux autochtones de la CIBC

La CIBC est engagée à assurer des services financiers aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis. L'équipe Services bancaires aux autochtones a le savoir-faire et l'expérience pour répondre aux clients – qu'il s'agisse de particuliers, d'entreprises ou de communautés. En plus de notre solide expérience dans le domaine des services bancaires aux autochtones, nous offrons des produits et des services présentant des caractéristiques distinctes pour répondre aux besoins financiers particuliers, à l'intérieur comme à l'extérieur des réserves.

La CIBC démontre son engagement envers la collectivité autochtone en jouant un rôle actif dans les programmes communautaires et nationaux de commandites, de dons et d'éducation. Depuis 1993, la CIBC appuie fièrement Inspire, un organisme sans but lucratif qui favorise le perfectionnement et l'instruction des Autochtones, surtout des jeunes, et, plus récemment, a appuyé sa campagne Bâtir un avenir meilleur, qui permet de financer des bourses d'études et d'excellence. Pour en savoir davantage, visitez notre site Services bancaires aux autochtones à [www.cibc.com](http://www.cibc.com).

## National

---



## Saskatchewan

---



## Ontario/Québec

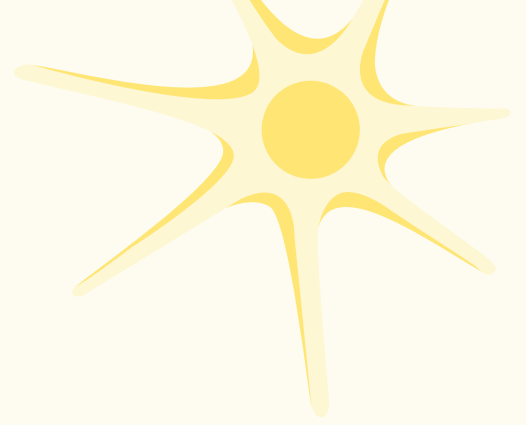
---



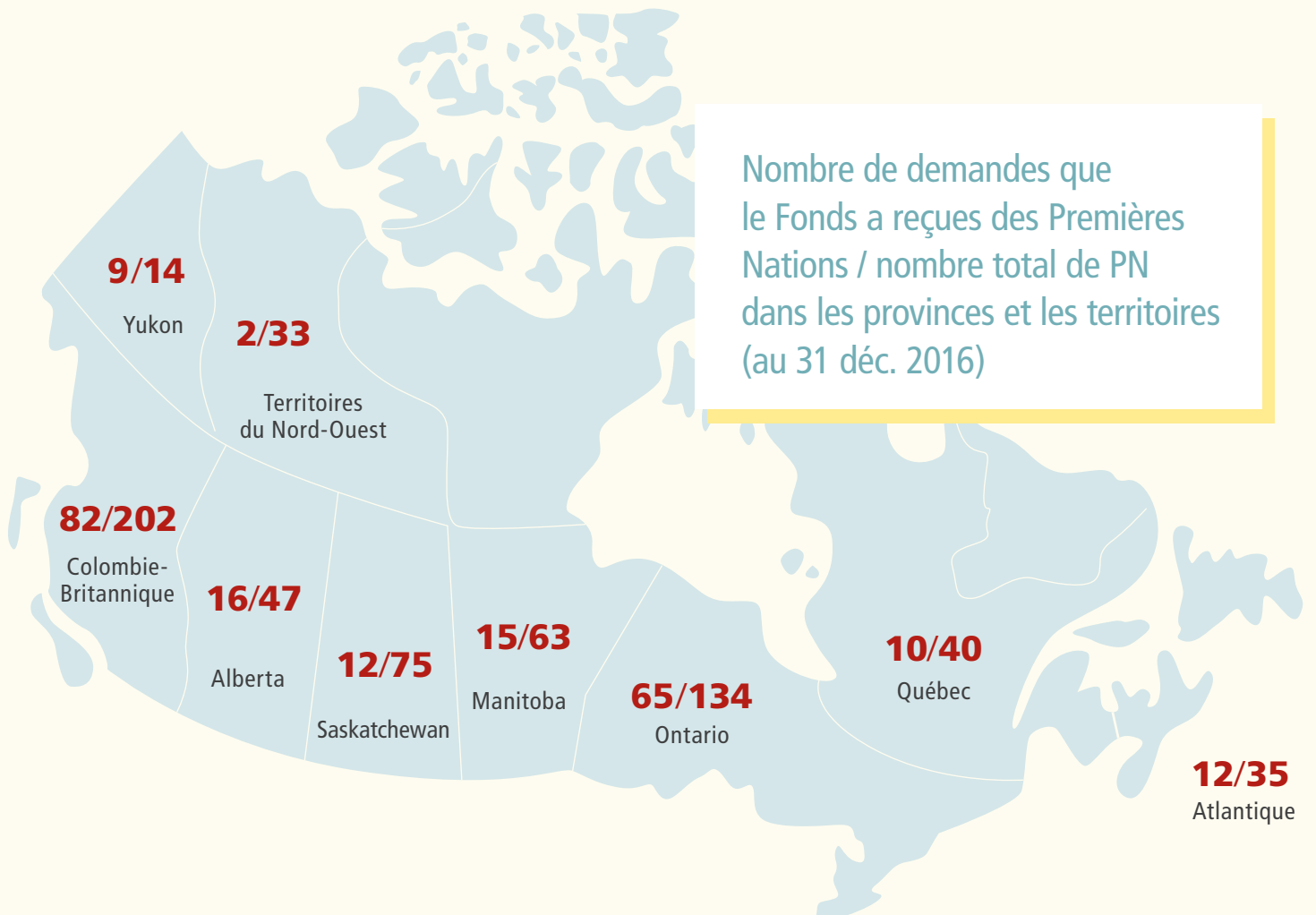
## Colombie-britannique

---





## NOTRE RAYON D'ACTION





Faire le mot à la radio – Clarence Miniquaken, Première Nation Wemindji, Scott Flamand, Fournisseur de développement des capacités potentiel

# UN APERÇU DE LA SITUATION FINANCIÈRE LE FOND

## 300 MILLIONS DE DOLLARS

UN INVESTISSEMENT UNIQUE DE  
ENCORE DÉTENUS EN FIDUCIE

## 351 MILLIONS DE DOLLARS

ACTIF TOTAL EN 2016:

## 900 MILLIONS DE DOLLARS

EN CRÉDIT  
POTENTIEL  
APPROUVÉ

POUR SOUTENIR  
UNE ESTIMATION DE  
**6 050 MAISONS**



## 16 PRÊTEURS

## DÉPLACEMENTS

**111  
VOYAGES**

DANS L'ENSEMBLE  
DU PAYS



**181  
RÉUNIONS**

**237 621 \$**

DÉPENSÉS POUR LES  
DÉPLACEMENTS  
DU PERSONNEL EN 2016

**2 141 \$**

PAR DÉPLACEMENT



**1,5 MILLIONS DE DOLLARS**

LE MONTANT DÉPENSÉ POUR  
LE DÉVELOPEMNT DU POTENTIEL EN 2016

# DISCUSSION ET ANALYSE POUR LA GESTION

L'énoncé de vision du Fonds est le suivant : « Toutes les familles des Premières Nations ont la possibilité d'acquérir un logement sur leur propre territoire au sein d'une communauté dynamique ». Le Fonds vise à faciliter l'accès au financement pour les logements du marché dans les collectivités des Premières Nations ainsi qu'à développer le potentiel des Premières Nations en matière d'administration continue des logements du marché. C'est à la réalisation de cet objectif que le Fonds s'emploie dans le cadre de ses activités opérationnelles fondamentales. Le présent rapport fournit un résumé des mesures du rendement et des résultats de 2016. Les mesures du rendement indiquées dans le présent document sont celles de l'année 5 (c. à d. 2016) du Plan des activités approuvé tout récemment par le Ministre, soit le Plan des activités 2012-2016.

## Objectif 1.0 : Mettre en œuvre les mécanismes d'amélioration des modalités de crédit

Le mécanisme d'amélioration des modalités de crédit assure les prêteurs et les assureurs tiers que le prêt à l'habitation consenti dans une collectivité des Premières Nations admissible est remboursé jusqu'à concurrence de la limite prévue dans l'entente d'amélioration des modalités de crédit conclue, si la Première Nation admissible omet de remplir son obligation de rembourser un prêt en défaut de paiement.

### Mettre en œuvre les mécanismes d'amélioration des modalités de crédit - principales initiatives

- Se concentrer sur les Premières Nations qui ont déjà été approuvées en vue de l'amélioration des modalités de crédit, afin de favoriser la disponibilité des prêts et la construction ou la rénovation de logements.
- S'assurer que des ententes sont conclues entre les prêteurs et la Première Nation concernant les prêts à consentir aux membres de la collectivité.
- Faciliter le processus de demande pour les collectivités des Premières Nations qui sont prêtes ou presque prêtes en multipliant les visites sur les lieux.
- Organiser des ateliers sur le traitement des demandes au niveau de multiples intervenants au sein d'une région géographique (p. ex., conseil tribal ou organisation provinciale ou territoriale [OPT]).
- Recenser les principaux influenceurs de chaque région ou province pour faciliter le développement des affaires et le processus de demande.
- Mettre à jour les documents de marketing et de communication selon les destinataires visés. Se concentrer sur les citoyens.

Plan de 2016 sur les mesures du rendement	Résultats de 2016
48 nouvelles demandes	21 nouvelles demandes
43 nouvelles admissions de Premières Nations	10 nouvelles admissions de Premières Nations
1 719 prêts approuvés	46 prêts approuvés
	1 nouveau prêteur approuvé

Les cibles initiales du Fonds avaient été fixées en fonction de divers facteurs et hypothèses, comme le nombre de logements par mode d'occupation, le niveau des besoins de logement, le taux de création des ménages et le niveau d'abordabilité. Le temps nécessaire pour atteindre ces cibles n'a pas été pris en compte lors du démarrage du programme. Le Fonds a pris des mesures en 2011 pour ajuster les cibles. Bien que le Fonds n'ait pas atteint les cibles prévues pour le nombre de prêts approuvés, il a fait des progrès importants à cet égard en 2016 par rapport aux années précédentes. La cible de 1 719 prêts approuvés pour 2016 était fondée sur un projet d'approbation de 191 Premières Nations pour l'amélioration des modalités de crédit (AMC) jusqu'à la fin de 2015, en calculant que le Fonds garantissait en moyenne neuf prêts annuels par Première Nation. À la fin de 2015, le Fonds avait en fait approuvé 90 Premières Nations pour l'AMC, et 130 prêts pour 153 logements. Parmi les 90 Premières Nations approuvées pour l'AMC à la fin de 2015, le Fonds a garanti des prêts pour 15 d'entre elles, dans une mesure d'un à trente-cinq prêts par Première Nation.

Les chiffres du projet ont été élaborés au cours de l'été 2011 et dataient donc de quatre ans et demi au début de 2016. Lorsque le projet a été élaboré, le Fonds était encore à ses débuts et le personnel ne pouvait s'appuyer sur son expérience. À cette époque, seulement 15 Premières Nations avaient été approuvées pour l'AMC, et un seul prêt était garanti. Le nombre actuel de Premières Nations approuvées pour l'AMC et de prêts garantis reflète le délai imprévu nécessaire pour faire accepter le Fonds aux Premières Nations comme autre forme de financement de l'accession à la propriété dans les réserves et, une fois l'approbation obtenue, le délai requis pour informer les citoyens des nombreux aspects de l'accession à la propriété. Il ressort de l'expérience du Fonds que de nombreuses personnes qui demandent un prêt essuient un refus jusqu'à ce qu'elles règlent les questions de crédit - ce qui prend du temps.

Par ailleurs, une Première Nation ayant reçu l'approbation pour l'AMC en 2011 était en mesure de garantir 400 nouveaux logements au cours des cinq prochaines années. En raison d'une grave inondation qui a détruit plus de 150 logements existants d'une Première Nation en 2013, ses efforts pour construire de nouveaux logements ont été retardés. La Première Nation a commencé à recevoir des demandes au printemps de 2016 et, à la fin de 2015, elle avait garanti quatre logements dans le cadre du programme de l'AMC du Fonds, et a fait un autre prêt en février 2017.

En 2016, le Fonds a approuvé 21 demandes des Premières Nations, ce qui représentait 27 unités de moins que l'objectif, soit 48. Cette situation est en partie attribuable au fait que, les premières années, il y avait une demande refoulée des Premières Nations pour tirer parti de cette nouvelle forme possible d'accession à la propriété pour leurs membres. Avec le temps, le nombre de Premières Nations qui feront une demande au Fonds devrait diminuer chaque année. Le plan n'a pas reflété cette réduction parce que, on l'a vu plus haut, il était fondé sur des hypothèses périmées.

De son ouverture à la fin de 2016, le Fonds avait reçu des demandes de 223 des 634 Premières Nations du Canada. Cela représente environ 35 % des Premières Nations et démontre clairement une demande croissante de partenariat avec le Fonds. À la fin de 2016, le Fonds était ouvert depuis huit ans et demi. Dans les trois dernières années, le Fonds a reçu 105 demandes, ou 47 %, de toutes les demandes reçues, ce qui traduit un élan de plus en plus positif. Depuis ses débuts jusqu'à la fin de 2014, le Fonds a garanti 72 prêts pour 90 logements. Dans les seules années 2015 et 2016, le Fonds a garanti 106 autres prêts pour 109 logements. Cela porte les garanties du Fonds à 178 prêts pour 199 logements à la fin de 2016, ou 55 % de l'ensemble des logements garantis dans les deux dernières années. La 200e demande de prêt est arrivée avant la fin de l'année.

Cela illustre la tendance positive des résultats du Fonds. Avant 2016, le Fonds avait approuvé une somme potentielle de 836 millions de dollars de crédit pour des garanties relatives à des prêts à l'habitation. À la fin de 2016, ce chiffre potentiel atteignait 895 millions de dollars - soit une augmentation de 59 millions de dollars ou 7 %. Le Fonds existe maintenant depuis plus de huit ans. Par conséquent, son personnel continue d'apprendre de ses expériences.

À la fin de 2016, on avait reçu un total de 223 demandes. Cent demandes ont été approuvées pour l'amélioration des modalités de crédit (AMC) et le développement du potentiel (DP), 74 demandes ont été approuvées pour le développement du potentiel seulement et 49 demandes étaient à l'étude.

Selon les résultats enregistrés à la fin de 2016, 57 % des demandes évaluées (100 sur 174) ont été jugées admissibles à l'amélioration des modalités de crédit et au développement du potentiel. Pour ce qui est des autres 43 %, toutes ont été approuvées pour le développement du potentiel (DP), 77 étaient admissibles originalement au DP, trois avaient progressé et étaient jugées admissibles à l'AMC (une en 2012, qui avait été jugée admissible pour le DP en 2010; et deux en 2013, dont une qui avait été jugée admissible pour le DP en 2010 et l'autre en 2011). L'analyse des demandes d'amélioration des modalités de crédit approuvées jusqu'à maintenant permet de prévoir que 12 prêts à l'habitation par collectivité par exercice seront obtenus au cours des cinq prochains exercices, à hauteur de 148 000 \$ par prêt, en moyenne. Ce chiffre se compare à neuf prêts à l'habitation de 150 000 \$ par exercice en moyenne selon les cibles initiales. L'activité de prêt par Première Nation est inférieure au nombre de demandes reçues des Premières Nations admissibles, mais c'est aux membres des Premières Nations qu'il incombe de décider du taux de progression. Comme il a été mentionné précédemment, de nombreux propriétaires fonciers potentiels règlent leurs problèmes de crédit, en plus d'épargner l'acompte requis.

En 2016, le Fonds a continué de concentrer des ressources précises sur les Premières Nations qui étaient les plus aptes à devenir opérationnelles en vertu du programme d'amélioration des modalités de crédit. Cela a permis d'apporter un soutien additionnel aux collectivités déterminées à se lancer dans les logements du marché. Le Fonds continue d'avoir trois postes de consultant, lesquels sont consacrés strictement à l'amélioration des modalités de crédit et à l'obtention de prêts individuels.

Pendant l'année 2016, le Fonds a fourni 46 garanties de prêt partielles à des prêteurs tiers dans le cadre du mécanisme d'amélioration des modalités de crédit pour 46 logements, pour atteindre un total de 178 garanties de prêt partielles pour 199 logements. Au 31 décembre 2016, la valeur totale des prêts était de 32,2 millions de dollars, et 10 % de cette valeur, soit 3,2 millions de dollars, était garantie par le Fonds. Au 31 décembre 2016, on a estimé à 263 750 \$ le passif du Fonds pour ce montant garanti de 3,2 millions de dollars. Le Fonds n'a jamais eu à payer de réclamations à des prêteurs jusqu'à présent. Au 31 décembre 2016, il y avait six prêts en arrérages, représentant 3 % du total des 178 prêts impayés. Les sommes en arrérages étaient de 9 329 \$, ce qui représente 0,03 % de la valeur totale des prêts impayés, qui s'élevaient à 32,2 millions de dollars. Ces prêts en arrérages accusent des retards de 7 à 150 jours. Par comparaison, 11 prêts étaient en arrérages à la fin de 2015, pour un total de 20 481 \$. 2015 a été la première année où des prêts garantis par le Fonds se sont trouvés en arrérages. Les prêts en arrérages ont diminué de plus de 50 % à la fin de 2016. Un prêt est considéré en arrérages tant que les montants impayés ne sont pas remboursés totalement, même quand des versements partiels sont effectués. Le calcul du passif estimatif du Fonds s'opère selon une formule qui, pour chaque prêt en arrérages, se fonde sur le montant en arrérages, le nombre de jours de retard et la vigueur financière de la Première Nation qui garantit le prêt. La méthodologie a fait l'objet d'un examen poussé en prévision de l'établissement des états financiers de 2016. Le passif à la fin de 2016, soit 263 750 \$, était plus grand qu'à la fin de 2015, soit 35 052 \$. Bien qu'il y ait eu moins de prêts en arrérages et que les montants aient été plus faibles à la fin de 2016, le chiffre plus élevé du passif reflète une interprétation plus précise de la méthodologie utilisée. Par conséquent, l'écart de 228 698 \$ a été comptabilisé aux charges en 2016 dans l'état des résultats et l'on a comptabilisé une augmentation du compte du passif au bilan de 2016. Cette charge et ce passif ont été inscrits pour la première fois en 2013.

## Objectif 2.0 : Mettre en œuvre les programmes de développement du potentiel

Le Fonds a établi un Programme de développement du potentiel qui procure du financement aux collectivités des Premières Nations qui respectent la totalité ou la quasi-totalité des critères du Fonds relatifs à l'amélioration des modalités de crédit, mais qui ont certains points à renforcer ou à améliorer. La mise en œuvre et le maintien d'un programme de logements du marché dans une collectivité sont fonction de plusieurs facteurs, notamment : un gouvernement fort et stable, un cadre de régie qui inclut des dispositions législatives, des politiques et des processus permettant la production de logements, des professionnels qui peuvent appliquer et communiquer les orientations du gouvernement, l'éducation, les entreprises et les services de santé. Les résidents doivent pouvoir compter sur des services pour répondre aux besoins des familles. Le roulement de la main-d'œuvre se poursuit régulièrement par les promotions et les départs à la retraite. La formation en cours d'emploi est nécessaire pour le maintien à jour des compétences et la formation des nouveaux employés afin que le système continue de fonctionner. Cela peut être particulièrement difficile dans les collectivités plus petites ou éloignées où l'accès à un bassin de compétences plus restreint peut poser un problème.

Le financement du développement du potentiel permet d'offrir de la formation, des conseils et un encadrement axés sur l'amélioration de la capacité de production de logements du marché pour les Premières Nations admissibles et leurs membres. Le budget maximal affecté au Programme de développement du potentiel pour un exercice donné ne peut dépasser 50 % du bénéfice net de l'exercice précédent, le bénéfice net étant égal au revenu de placements moins les charges. Toute somme non dépensée à la fin d'une année peut être reportée pour être dépensée dans les exercices suivants, selon les modalités approuvées dans les plans d'affaires annuels.

### Mettre en œuvre les programmes de développement du potentiel - principales initiatives

- Le Fonds travaillera avec ses partenaires aux termes d'offres à commande et consultants approuvés et les Premières Nations pour achever les plans de développement du potentiel et assurer la présentation de la formation.
- Se concentrer sur le développement du potentiel requis pour rendre possible l'amélioration des modalités de crédit, que ce soit pour le gouvernement des Premières Nations ou leurs citoyens.
- S'efforcer de s'assurer que les Premières Nations qui reçoivent des fonds affectés au développement du potentiel deviennent admissibles à l'amélioration des modalités de crédit le plus rapidement possible.
- Appuyer les Premières Nations et travailler avec elles, afin de déterminer les besoins et de s'assurer que la formation en développement du potentiel y répond.
- Cibler les collectivités des Premières Nations prêtes ou presque prêtes afin de présenter les avantages du Fonds et de décrire le programme de développement du potentiel.
- Élaborer des outils et du matériel de formation afin de tenir compte de la diversité régionale et de combler tout écart entre les services offerts sur le marché et les besoins des collectivités des Premières Nations admissibles.

Mesures de rendement – plan de 2016	Résultats de 2016
25 Premières Nations admises au DP et à l'AMC.	10 Premières Nations admises au DP et à l'AMC.
23 Premières Nations nouvellement admises au DP seulement.	6 Premières Nations nouvellement admises au DP seulement.
18 Premières Nations aidées par le fonds affecté au DP deviennent admissibles à l'AMC.	Aucune Première Nation aidée par les fonds affectés au DP n'est devenue admissible à l'AMC. Les nouvelles évaluations n'ont pas confirmé que les Premières Nations sont prêtes à passer à l'AMC sans certains nouveaux travaux.
Nouvelle force tangible dont fait preuve une collectivité grâce au financement du DP.	Les Premières Nations ont travaillé au renforcement de leur gestion financière et de leur régie pour appuyer la mise en œuvre de leurs buts, harmonisés avec leur vision. Plusieurs personnes ont suivi les programmes de certification et de désignation en gestion des logements et des terrains, qui sont appuyés par le Fonds. Au niveau individuel, le processus décisionnel a été amélioré du fait que des citoyens ont assisté à des ateliers sur les finances, y compris sur le crédit et la préparation des budgets.
Engagements en matière de financement du DP pris envers les collectivités des Premières Nations.	Au cours de l'exercice, 1 482 172 \$ ont été investis dans le DP. De nouveaux engagements d'environ 800 000 \$ étaient en instance à la fin de l'exercice pour des travaux restant à accomplir.
Nouveaux outils et matériel élaborés pour satisfaire un besoin particulier.	Les Premières Nations avaient accès à un menu de produits qui pouvait être particularisé selon les besoins des Premières Nations, sans épuiser toutes les ressources financières disponibles. Les Normes de développement durable des Premières Nations (NDDPN) ont été finalisées et diffusées.

Le Fonds possède des consultants qualifiés qui peuvent aider les collectivités des Premières Nations à atteindre leurs objectifs. Ils ont été évalués et ont satisfait aux critères de consultant du Fonds. Malheureusement, aucune des collectivités approuvées pour le DP seulement n'a pu être admise à l'AMC en 2016. Cela venait essentiellement de ce que les domaines de régie avaient encore besoin d'être renforcés avant le lancement d'un programme de prêts. Le plus grand problème a été la mise en œuvre d'un système de paiements en matière de logement dans les collectivités voulant adhérer au logement du marché.

Les dépenses pour le DP en 2016, soit 1 482 173 \$, ont été inférieures de 2 994 792 \$ ou 67 % à celles de 2015. Les raisons de la diminution sont doubles : (1) il y a eu un effort conscient pour demeurer à l'intérieur du budget approuvé par le ministre pour les dépenses de DP, de 3 888 000 \$, selon le Plan des activités 2012-2016, et (2) certaines Premières Nations ont obtenu du financement de rechange du budget de 2016 qui les a aidées à répondre à leurs besoins et a atténué une partie des pressions s'exerçant sur le Fonds. Dans certains cas, il y a eu des initiatives à coûts partagés qui ont réduit le montant du Fonds qu'il fallait dépenser. Il faut noter que ces fonds ne sont pas perdus et demeurent disponibles pour les initiatives de développement des capacités pour les années suivantes.

Année	Budget approuvé par le ministre (\$)	Sommes dépensées effectivement pour le DP (\$)	Augmentation (diminution) des dépenses effectives par rapport à l'année précédente (\$)
2008*	0	0	s/o
2009	1 547 000	2 500	2 500
2010	2 792 412	183 382	180 882
2011	1 485 000	1 022 903	839 521
2012	2 727 000	2 041 603	1 018 700
2013	3 577 500	2 880 541	838 938
2014	3 834 000	5 404 490	2 523 949
2015	3 888 000	4 476 964	(927 526)
2016	3 888 000	1 482 172	(2 994 792)
	23 738 912	17 494 555	

\* Le Fonds n'avait pas l'autorisation de dépenser de l'argent pour le DP en 2008 puisqu'il ne disposait d'aucun revenu net d'une année précédente.

Il faut noter que le Fonds s'autofinance. Le développement du potentiel est entièrement financé à partir de l'investissement d'une contribution en immobilisations de 300 millions de dollars du gouvernement fédéral pour l'établissement du Fonds. Il n'y a pas d'argent fédéral additionnel qui est fourni.

Le financement du développement du potentiel pour tous les éléments sauf les frais de scolarité n'est avancé que lorsque les produits sont préparés et acceptés par le Fonds et la Première Nation. Ce processus, qui assure un produit de haute qualité, affecte directement les sorties de fonds dans une année donnée. Il est clair que les investissements dans le DP ont continué d'augmenter chaque année, sauf en 2015 et en 2016 lorsque, comme nous l'avons noté déjà, des efforts ont été déployés pour réduire les dépenses de développement du potentiel afin de respecter le budget approuvé par le ministre. Les activités de développement du potentiel de 2016 se résument comme suit :

- **10 consultants ont signé des contrats pour des travaux liés au DP dans 13 Premières Nations;**
- **5 formateurs de groupes ont donné de la formation sur le DP à 6 Premières Nations;**
- **10 établissements d'enseignement ont donné de la formation pour 41 initiatives dans 23 Premières Nations.**

En début d'année 2017, le Fonds porte un solde de 7 181 428 \$ disponible pour les dépenses de développement du potentiel des prochaines années. Le montant qui pourra être dépensé en 2017 sera assujéti à l'approbation du ministre. Tout montant non dépensé à la fin de 2017 pourra être reporté aux exercices postérieurs si le report est approuvé dans le Plan des activités.

## Objectif 3.0 : Gérer efficacement les services de placement

Le Fonds est autonome à long terme grâce au placement de l'apport initial et au réinvestissement d'une partie de ses revenus. Les activités d'investissement sont conformes à l'énoncé de politique d'investissement ainsi qu'à la stratégie d'investissement du Fonds, qui sont réexaminés à chaque exercice. Le revenu de placements constaté en 2016 a été suffisant pour couvrir les frais d'administration ainsi que le financement des exigences de développement du potentiel en 2016.

Gérer efficacement les services de placement - principales initiatives	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Examiner l'énoncé de politique de placement et la stratégie d'investissement.</li> <li>Préserver et faire croître le capital.</li> </ul>	
Plan des mesures du rendement de 2016	Résultats de 2016
Les revenus de placements sont suffisants pour couvrir les frais d'administration et les activités de développement du potentiel et atteindre les objectifs futurs du Fonds.	Les revenus de placements ont dépassé le total des frais.
	Revenus de placements gagnés - 11 056 204 \$.
	En 2016, les fiduciaires ont continué le travail commencé en 2015 pour examiner un certain nombre de changements potentiels à apporter à l'énoncé de politique d'investissement et à la stratégie d'investissement du Fonds pour augmenter le potentiel de production de revenus du Fonds. Le Fonds a recruté des experts dans le domaine des placements pour aider à réviser la politique de placement. Le Fonds continue de travailler avec le bailleur pour explorer des possibilités de placement dans le cadre de régie du ministre des Finances.

## Objectif 4.0 : Gérer efficacement le Fonds

Pour demeurer solide et capable de remplir son mandat, le Fonds s'appuie sur de saines politiques de gestion des risques et des finances, sur des processus et des systèmes de technologie de l'information fiables et efficaces et sur une gestion efficace des ressources humaines.

Gérer efficacement le fonds	
<b>Tracer la voie pour que les Premières Nations exercent un plus grand contrôle sur le Fonds - principales initiatives</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Examiner chaque entente, en commençant par la convention de gestion, pour cerner les possibilités favorisant une indépendance accrue.</li> </ul>	
Plan des mesures du rendement de 2016	Résultats de 2016
Cibler des parties de la convention de gestion qui pourraient être révisées ou éliminées dans le cadre du processus de renouvellement en mars 2015.	Les fiduciaires ont choisi l'orientation qu'ils souhaitent prendre quant à la convention de gestion qui a expiré en mars 2015 et communiqué leur position au bailleur de fonds. La convention de gestion n'a pas été prolongée au-delà de mars 2015. En 2016, le Fonds a retenu les services d'un nouveau fournisseur de services de technologie de l'information pour remplacer les services assurés par le gestionnaire du Fonds. Le gestionnaire du Fonds continue de fournir certains services de gestion au Fonds conformément aux modalités de la convention de gestion, même si elle expire.
<b>Finances-initiatives principales</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre le processus pour obtenir la confirmation que le Fonds est exonéré de l'impôt sur le revenu.</li> <li>Mettre en œuvre des normes comptables révisées, le cas échéant.</li> </ul>	

Plan des mesures du rendement de 2016	RÉSULTATS DE 2016
Le Fonds continue de poursuivre toutes les avenues possibles pour soutenir sa position d'entité non imposable aux fins de l'impôt sur le revenu auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC), du ministère des Finances ou des tribunaux, au besoin.	En mars 2016, le Fonds a produit sa déclaration de renseignements et de revenus des fiducies T3 (« déclaration ») indiquant un revenu imposable nul pour 2015. L'avis de cotisation de fiducie (« avis ») envoyé par l'ARC et daté du 17 novembre 2016 indique que le revenu imposable et les impôts à payer étaient nuls pour 2015. L'avis indique que l'ARC peut réévaluer une déclaration à tout moment dans les trois années suivant la date des avis si elle découvre une erreur durant l'examen ou l'audit de cette déclaration.
Le Fonds continuera de s'engager auprès de la SCHL comme bailleur de fonds au sujet des résultats de l'évaluation menée en 2011 et prévoit participer activement au suivi, ce qui comprend l'élaboration et l'application de recommandations, suivant les besoins.	L'évaluation n'a pas été achevée avant la dernière partie de 2012. L'évaluation a été publiée en 2015. Le personnel du Fonds a fourni des renseignements mis à jour au gouvernement et attend une orientation de sa part. Le Fonds a participé activement aux discussions sur la Stratégie nationale sur le logement pilotées par la SCHL et AINC.
Le Fonds s'informe sur les derniers renseignements relatifs aux normes comptables révisées pour les organismes sans but lucratif du secteur public.	Les états financiers de 2016 ont été préparés conformément au Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public, qui établit les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public. Il n'y a pas eu de changement aux PCGR en 2016.
<b>Ressources humaines - principales initiatives</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attirer et conserver du personnel ayant une expérience de travail solide dans les collectivités des Premières Nations.</li> <li>• Offrir au personnel de la formation et de l'encadrement, afin d'appuyer les activités du Fonds.</li> </ul>	
Plan des mesures du rendement de 2016	Résultats de 2016
Le Fonds embauchera du personnel qui connaît bien les perspectives, les positions et le contexte politique des régions pour progresser efficacement.	Au cours de l'année, le Fonds a bénéficié de la continuité du personnel régulier; il n'y a pas eu d'embauches régulières. Le Fonds continue d'employer un effectif complet de 11 employés permanents. En 2016, le Fonds a également doté jusqu'à cinq postes contractuels. À la fin de l'année, un membre du personnel est parti en congé de maternité et un autre a exprimé le désir de se réorienter. Le Fonds a continué de raffiner ses besoins de personnel et d'explorer la planification de la relève en 2016.
Le Fonds soutiendra le personnel par de la formation au besoin et la promotion du travail d'équipe pour garantir l'efficacité des communications internes, de même que la rétention et la motivation du personnel embauché.	La formation a comporté la participation du personnel à des conférences dans le domaine de l'accréditation ainsi qu'à des ateliers sur les sujets de régie et d'opérations dans le contexte du Fonds. Certains membres du personnel ont aussi suivi une formation en systèmes de technologie de l'information, pour se familiariser avec les caractéristiques de nouveau matériel et les maîtriser parfaitement.

Le Fonds a produit des déclarations T3 de renseignements et de revenus des fiducies (« déclarations ») indiquant un revenu imposable nul pour les exercices 2008-2015. Les avis de cotisation de fiducie (« avis ») envoyés par l'ARC indiquent que le revenu imposable et les impôts à payer étaient nuls pour chacun des huit exercices. Les avis indiquent que l'ARC peut réévaluer une déclaration à tout moment dans les trois années suivant la date des avis si elle découvre une erreur durant l'examen ou l'audit de cette déclaration. La période de trois ans mentionnée sur les avis afférents aux exercices 2008-2012 est maintenant terminée.

En 2016, le Fonds a recruté un nouveau fournisseur de soutien de technologie de l'information. Sur les recommandations du fournisseur, le Fonds a soit loué, soit acheté du nouveau matériel, comme des ordinateurs portables, des téléphones intelligents, des imprimantes et des serveurs, pour améliorer ses capacités de technologie de l'information.

# SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS

Les résultats financiers et les prévisions sont présentés ci dessous :

	Plan 2016 (\$)*	Résultats 2016 (\$)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 926 000	8 853 806
Placements à long terme	339 350 000	340 658 262
Les apports reportés	347 336 000	349 351 961
Revenus de placements	12 930 000	11 056 204
Charges d'administration	4 564 857	3 787 539
Dépenses en développement du potentiel	3 888 000	1 482 172
Fonds disponibles pour le développement du potentiel en 2017**	4 082 704	7 181 428

\* Les chiffres du Plan indiqués ci dessus sont ceux de l'année 5 (c. à d. 2016) du Plan des activités approuvé pour 2012 à 2016.

\*\* Les dépenses prévues au budget pour le DP pour un exercice donné doivent être approuvées par le ministre responsable de la SCHL dans le cadre du Plan des activités.

Le Fonds déploie ses activités dans un environnement dynamique caractérisé par des facteurs économiques et sociaux en changement perpétuel, qui rendent difficile la planification opérationnelle, surtout pour la dernière partie d'un cycle de cinq ans. Comme on pouvait s'y attendre, les résultats annuels pour des postes financiers spécifiques ont varié par rapport au Plan des activités de 2012-2016. Cependant, les chiffres globaux correspondent aux projections faites en 2011. Les réussites du Fonds au cours de toute l'année 2016 témoignent de sa détermination à réussir et de la souplesse avec laquelle il s'adapte à son environnement changeant.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à long terme et les apports reportés ont tous dépassé les chiffres prévus puisque les dépenses effectives totales ont été inférieures d'environ 5,3 millions de dollars à celles qui ont été prévues pour la période 2012-2016.

Selon l'énoncé 2016 de la politique de placement du Fonds, un minimum de 2 % des placements devait être détenu sous forme de trésorerie et d'équivalents (qui comprennent les intérêts courus à recevoir), ce qui a permis de détenir un maximum de 98 % des placements dans des instruments à revenu fixe à long terme. Les pourcentages réels à la clôture de 2016 étaient de 97,1 % en instruments à long terme et de 2,9 % en trésorerie et équivalents.

Les revenus de placements ont été inférieurs aux prévisions en raison du rendement plus faible des obligations à long terme en 2016. Les rendements de 2016 ont reflété la diminution des rendements des obligations, qui n'étaient pas prévus dans le Plan des activités élaboré à l'été de 2011.

Les charges d'administration ont été inférieures de 777 318 \$ aux projections, surtout à cause du niveau des frais de déplacement liés aux visites sur place qui a également été plus faible que prévu en raison du nombre de demandes reçues des Premières Nations (21 plutôt que 48 demandes). Le nombre réel de Premières Nations déclarées admissibles à l'AMC en 2016 a aussi été moindre que prévu (10 plutôt que 43). Le personnel du Fonds a réalisé des économies au sujet des charges de déplacement et a gagné du temps en consolidant plusieurs rencontres et visites à des collectivités des Premières Nations et à des prêteurs dans un même déplacement.

Les dépenses pour le développement du potentiel ont été de 2 405 828 \$ de moins que les prévisions, grâce à l'effort conscient pour respecter le budget approuvé par le ministre pour les 3 888 000 \$ de dépenses de DP selon le Plan des activités de 2012-2016. De même, certaines Premières Nations n'ont pas eu besoin de tous les fonds de DP réservés en 2016. Bien qu'environ 80 % du budget disponible ait été engagé, les fonds n'ont tout simplement pas été entièrement avancés étant donné l'état d'avancement de l'initiative.

Selon les résultats de 2016, un financement de 7 181 428 \$ sera disponible pour le développement du potentiel en 2017. Les dépenses réelles pour le DP pour un exercice donné doivent être approuvées par le ministre responsable de la SCHL dans le cadre du Plan des activités. Tout montant non dépensé à la fin de 2017 peut être reporté et affecté aux activités de développement du potentiel pendant les exercices ultérieurs.



L'honorable Carolyn Bennett, Ministre des Affaires autochtones et du Nord, Ruth Deatcher, Agent principal de développement des affaires, l'assemblée des Premières Nations, l'assemblée générale annuelle, Niagara Falls

# ÉTATS FINANCIERS

## Responsabilité de la direction relativement à la présentation de l'information financière

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016

La direction du Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations est tenue de garantir l'intégrité et l'objectivité des états financiers et de l'information financière connexe publiée dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et, par conséquent, ils comprennent des montants fondés sur les meilleures estimations de la direction et sur l'exercice, par cette dernière, du meilleur jugement possible. L'information financière fournie ailleurs dans le présent rapport annuel concorde avec celle contenue dans les états financiers.

Le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations maintient des systèmes appropriés et des contrôles internes connexes qui lui donnent l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés, que les opérations sont dûment autorisées et effectuées en conformité avec les documents juridiques qui le régissent, que les ressources sont gérées de manière efficiente et économique et que les activités sont menées avec efficacité.

Le Conseil des fiduciaires, par l'intermédiaire du Comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et d'application des contrôles internes. Le Conseil des fiduciaires a approuvé les états financiers sur la recommandation du Comité d'audit.

Les états financiers ont été audités par Ernst & Young s.r. l. conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ernst & Young a eu pleinement accès aux membres du Comité d'audit et les a rencontrés périodiquement pour discuter de son audit et de questions connexes.



Deborah Taylor  
Directrice exécutive



George Jenkins, AC ACP  
Gestionnaire, administration du Fonds

9 mars 2017

## Rapport des auditeurs indépendants

### AUX FIDUCIAIRES DU FONDS POUR LES LOGEMENTS DU MARCHÉ DESTINÉS AUX PREMIÈRES NATIONS

Nous avons vérifié les états financiers ci joints du **Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations**, qui regroupent le bilan au 31 décembre 2016 et les états des résultats, des variations des apports reportés et des flux de trésorerie pour l'exercice alors terminé, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres explications.

### RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

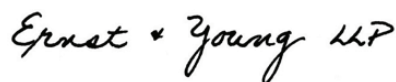
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes canadiennes généralement reconnues. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les renseignements fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne exercé par l'entité pour assurer la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### OPINION

Nous sommes d'avis que les états financiers présentent équitablement, à tous les égards importants, la situation financière du **Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations** au 31 décembre 2016, ainsi que les résultats de ses activités, les changements de l'apport reporté et des flux de trésorerie pour l'exercice alors terminé, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public.



Comptables professionnels agréés  
Experts comptables autorisés

Ottawa, Canada,  
9 mars, 2017

# ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre		
Actif	2016 (\$)	2015 (\$)
<b>À court terme</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie [note 3]	8 853 806	8 102 715
Intérêts courus à recevoir	1 233 823	1 497 961
Charges payées d'avance	36 336	39 257
Débiteurs	2 383	848
<b>Total de l'actif à court terme</b>	<b>10 126 348</b>	<b>9 640 781</b>
Placements à long terme [note 4]	340 658 262	336 880 148
Immobilisations, montant net [note 5]	180 601	51 451
	<b>350 965 211</b>	<b>346 572 380</b>
<b>Passif</b>		
<b>À court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer [notes 6 et 14]	1 265 524	2 743 162
<b>Total du passif à court terme</b>	<b>1 265 524</b>	<b>2 743 162</b>
Passif lié à la garantie d'amélioration des modalités de crédit [note 9]	263 750	35 052
Obligations locatives [note 13]	83 976	—
Avantages incitatifs relatifs à un bail [note 7]	349 351 961	343 794 166
	<b>350 965 211</b>	<b>346 572 380</b>

Engagements et passif éventuel [notes 9 et 12]  
Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom des fiduciaires :



John Beucage  
Président



Maurice Biron, CPA, CGA  
Président du Comité

# ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre		
Revenus	2016 (\$)	2015 (\$)
Constatation des apports reportés aux activités de l'exercice courant	5 498 409	8 464 998
<b>Total des revenus</b>	<b>5,498,409</b>	<b>8 464 998</b>
<b>Charges</b>		
Frais d'administration [notes 5, 8 et 14]	3 787 539	3 962 872
Développement du potentiel [note 11]	1 482 172	4 476 964
Garantie d'amélioration des modalités de crédit [note 9]	228 698	25 162
<b>Total des charges</b>	<b>5 498 409</b>	<b>8 464 998</b>
<b>Excédent des revenus sur les charges pour l'exercice</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# ÉTAT DES CHANGEMENTS DES APPORTS REPORTÉS

Exercice terminé le 31 décembre		
	2016 (\$)	2015 (\$)
<b>Apports reportés, début de l'exercice</b>	<b>343 794 166</b>	<b>340 752 018</b>
Revenus de placements	11 056 204	11 507 146
Montant imputé aux revenus pour contre balancer les charges	(5 498 409)	(8 464 998)
<b>Apports reportés, fin de l'exercice</b>	<b>349 351 961</b>	<b>343 794 166</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre		
Activités d'exploitation	2016 (\$)	2015 (\$)
Excédent des revenus sur les charge pour l'exercice	—	—
Ajout d'éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	20 906	11 373
Passif lié à la garantie d'amélioration des modalités de crédit	228 698	25 162
Variation nette des soldes de roulement d'exploitation [note 10]	(1 212 114)	(225 997)
Augmentation nette des apports reportés	5 557 795	3 071 376
Amortissement des primes et escomptes hors caisse	1 278 269	1 456 952
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>	<b>5 873 554</b>	<b>4 338 866</b>
<b>Activités d'immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations	(59 269)	(2 062)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'immobilisations</b>	<b>(59 269)</b>	<b>(2 062)</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Achat de placements à long terme	(38 133 383)	(36 696 758)
Vente et échéance de placements à long terme	33 077 000	32 752 000
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>(5 056 383)</b>	<b>(3 944 758)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Paiement de principal au titre des obligations locatives	(6 811)	—
<b>Trésorerie affectée aux activités de financement</b>	<b>(6 811)</b>	<b>—</b>
<b>Augmentation nette de la trésorerie pendant l'exercice</b>	<b>751 091</b>	<b>392 046</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	8 102 715	7 710 669
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>8 853 806</b>	<b>8 102 715</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2016

## 1. Nature des activités

Le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations (le « Fonds ») a été établi le 31 mars 2008 en vertu d'un acte de fiducie dans la province de l'Ontario. Il a pour objet de faciliter le financement et la disponibilité des logements du marché dans les collectivités des Premières Nations. Il aide également à développer le potentiel des collectivités des Premières Nations à devenir autonomes en produisant et en maintenant des logements du marché, contribuant ainsi au bien-être social et à l'amélioration du cadre de vie des collectivités des Premières Nations et de leurs résidents. Le montant maximal disponible aux fins du développement du potentiel pendant un exercice ne doit pas dépasser 50 % du bénéfice net de l'exercice précédent, et tout montant non dépensé à la fin de l'exercice peut être reporté aux exercices postérieurs [note 11]. L'un des objectifs fondamentaux est d'établir un système qui donne aux résidents des Premières Nations, dans leurs collectivités, les mêmes possibilités et responsabilités en matière de logement que le reste de la population canadienne. Le Fonds est sans but lucratif. La bénéficiaire du Fonds est Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

L'énoncé de vision du Fonds est le suivant : « Toutes les familles des Premières Nations ont la possibilité d'acquérir un logement sur leur propre territoire au sein d'une communauté dynamique ».

Le 28 avril 2008, le Fonds a conclu les conventions suivantes avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) :

- Une convention de financement, qui établit les modalités de transfert et d'utilisation d'un apport de 300 millions de dollars au Fonds provenant du bailleur (la SCHL), au nom du gouvernement du Canada. Cette convention prévoit des directives supplémentaires sur les activités sans but lucratif du Fonds, des obligations d'information, l'utilisation autorisée du financement et les fonctions des fiduciaires.
- Une convention de gestion, qui établit les modalités de gestion des activités quotidiennes du Fonds par le gestionnaire (la SCHL), au nom du Fonds. La durée initiale de la convention de gestion était de cinq ans. La convention a été prolongée jusqu'au 31 mars 2015 aux termes d'une entente conclue le 28 octobre 2014. La convention de gestion n'a fait l'objet d'aucune prolongation supplémentaire. Néanmoins, la SCHL continue d'assurer certains services de gestion au Fonds.

## 2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément au Manuel de comptabilité pour le secteur public, ce qui comprend la mise en œuvre des normes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, dont les chapitres SP 4200 à SP 4270, qui constituent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public. Les principales méthodes comptables utilisées pour préparer les présents états financiers sont conformes aux PCGR du Canada à tous les égards importants et sont résumées ci-dessous :

### INSTRUMENTS FINANCIERS

Les échéances étant brèves, la valeur comptable des débiteurs et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur.

Les équivalents de trésorerie sont inscrits au départ à la juste valeur. À la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est fondée sur le prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Les instruments financiers sont ensuite évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur des équivalents de trésorerie est présentée à la note 3.

Les placements à long terme sont inscrits au départ à la juste valeur. Ces instruments financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur des placements à long terme est présentée à la note 4.

La date de la transaction est utilisée pour comptabiliser l'achat et la vente des placements. Les primes et escomptes sont amortis et imputés aux résultats selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée du placement. Tous les coûts de transaction sont amortis selon la méthode linéaire.

### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements à court terme très liquides dont la durée initiale à l'échéance est d'au plus 98 jours et qui sont facilement convertibles en un montant connu. Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés au coût après amortissement.

Les équivalents de trésorerie doivent être cotés par au moins deux agences, comme l'indique le tableau ci-dessous. Si un émetteur n'a pas de cote à long terme, il faut utiliser une cote à court terme pour les placements ayant une échéance inférieure à un an. Lorsque les agences n'ont pas la même opinion, la cote la plus basse disponible sert à déterminer l'admissibilité d'un instrument aux fins d'investissement.

### Cote minimale – Durée inférieure à 365 jours

Placement	Moody's	S&P	DBRS
Gouvernements canadiens et leurs mandataires	P-1 (A) / A3	A-1(faible) / A-	R-1(faible) / A(faible)
Autres placements	P-1 / Aa3	A-1 / AA-	R-1(moyen) / AA(faible)

## PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme sont achetés avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Les primes et escomptes sont amortis et imputés aux résultats selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée du placement. Les gains et pertes sur cession et les pertes de valeur sont imputés aux résultats pendant la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les placements à long terme doivent être cotés par au moins deux agences, comme l'indique le tableau ci-dessous. Lorsque les agences n'ont pas la même opinion, la cote la plus basse disponible sert à déterminer l'admissibilité d'un instrument aux fins d'investissement.

### Cote minimale – Durée supérieure à un an

Placement	Moody's	S&P	DBRS
Gouvernements canadiens et leurs mandataires	A3	A-	A(faible)
Autres placements	Aa3	AA-	AA(faible)

## IMMOBILISATIONS

Les immobilisations comprennent le mobilier de bureau, le matériel et les améliorations locatives apportées aux locaux du Fonds. Elles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Le mobilier et le matériel sont amortis selon la méthode d'amortissement dégressif au taux de 20 % sur leur durée utile estimative. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée initiale du bail, qui était de cinq ans.

## CONSTATATION DES REVENUS

Le Fonds utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Le revenu de placements est reporté et imputé aux résultats pendant la période au cours de laquelle les charges connexes sont constatées.

## MÉCANISME D'AMÉLIORATION DES MODALITÉS DE CRÉDIT

Avec son mécanisme d'amélioration des modalités de crédit, le Fonds donne aux prêteurs et assureurs tiers l'assurance que si une Première Nation admissible omet de remplir son obligation de rembourser un prêt en défaut de paiement, le prêt à l'habitation consenti dans les collectivités des Premières Nations admissibles sera remboursé jusqu'à concurrence de la limite prévue dans l'entente d'amélioration des modalités de crédit conclue. La couverture accumulée pour l'amélioration des modalités de crédit du Fonds ne peut pas dépasser la valeur nette du Fonds, laquelle correspond à la différence entre l'actif et le passif du Fonds. Tant que le Fonds exerce ses activités, l'apport reporté n'est pas considéré comme un passif.

## CONTRATS DE LOCATION

Le Fonds classe les contrats de location comme faisant partie des immobilisations ou de l'exploitation dès la conclusion de l'entente en fonction des modalités du contrat, à savoir si pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété sont transférés au Fonds.

## IMPÔTS SUR LE REVENU

Le Fonds est une entité qui, en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu (LIR) du Canada, n'est pas assujettie aux impôts sur son bénéfice.

Le Fonds a entrepris des discussions avec la Direction des décisions de l'Agence du revenu du Canada (ARC) au sujet de sa situation d'entité non imposable. À la fin des plus récentes discussions en 2009, la Direction des décisions n'était pas d'accord avec la position du Fonds, à savoir que ce dernier est une entité non imposable en vertu du paragraphe 149(1) de la LIR.

Le Fonds a produit des déclarations T3 de renseignements et de revenus des fiducies (« déclarations ») indiquant un revenu imposable nul au cours des exercices 2008-2015. Les avis de cotisation de fiducie (« avis ») reçus de l'ARC indiquent que le revenu imposable et les impôts à payer étaient nuls pour chacun de ces huit exercices. Les avis indiquent que l'ARC peut réévaluer une déclaration à tout moment dans les trois années suivant la date des avis si elle découvre une erreur durant l'examen ou l'audit de cette déclaration. La période de trois ans mentionnée sur les avis afférents aux exercices 2008-2012 est maintenant terminée. L'avis de 2013 portait la date du 30 juillet 2014, celui de 2014 portait la date du 19 août 2015, et celui de 2015 portait la date du 17 novembre 2016.

Le Fonds entend prendre toutes les mesures nécessaires pour soutenir sa position auprès de l'ARC, notamment devant les tribunaux, le cas échéant, afin d'être exonéré de l'impôt prévu à la partie I de la LIR. S'il est déterminé en fin de compte que le Fonds est assujetti à l'impôt sur le revenu, les impôts exigibles depuis l'exercice 2013 du Fonds seraient d'environ 3 200 000 \$ (2 900 000 \$ en 2015).

## INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

La préparation de ces états financiers exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur le montant déclaré de l'actif et du passif ainsi que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges constatés au cours de la période considérée. Les éléments qui exigent le recours à des estimations significatives comprennent l'obligation au titre de la garantie d'amélioration des modalités de crédit, de même que les engagements et le passif éventuel.

Les estimations sont basées sur les meilleures informations disponibles à la date de la préparation des états financiers et sont révisées annuellement afin de tenir compte des nouvelles informations dès qu'elles sont disponibles. Ces états financiers comportent une incertitude relative à la mesure. Les résultats réels peuvent différer des estimations établies.

### 3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le tableau qui suit présente la composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :

	2016 (\$)	2015 (\$)
Trésorerie	545 002	217 503
Bons du Trésor du gouvernement du Canada et acceptations bancaires	8 308 804	7 885 212
	<b>8 853 806</b>	<b>8 102 715</b>

Au 31 décembre 2016, la juste valeur des placements du Fonds dans les bons du Trésor du gouvernement du Canada s'établissait à 8 310 993 \$ [7 885 582 \$ en 2015]. La juste valeur des bons du Trésor du gouvernement du Canada détenus par le Fonds est déterminée au moyen des cours des bons sur des marchés actifs.

### 4. Placements à long terme

Le tableau qui suit présente l'échéance contractuelle et le rendement moyen des placements à long terme :

	Moins de 1 an (\$)	De 1 à 3 ans(\$)	De 3 à 5 ans (\$)	Plus de 5 ans (\$)	2016 (\$)	2015 (\$)
Obligations provinciales	28 989 850	66 713 833	53 787 464	146 556 859	296 048 006	292 370 431
Obligations souveraines	4 478 512	—	—	—	4 478 512	4 518 632
Obligations du gouv. du Canada	—	—	13 395 381	26 736 363	40 131 744	39 991 085
<b>Total</b>	<b>33 468 362</b>	<b>66 713 833</b>	<b>67 182 845</b>	<b>173 293 222</b>	<b>340 658 262</b>	<b>336 880 148</b>
<b>Rendement</b>	<b>3,88 %</b>	<b>3,98 %</b>	<b>3,33 %</b>	<b>2,67 %</b>	<b>3,18 %</b>	<b>3,34 %</b>

Au 31 décembre 2016, la juste valeur des placements à long terme du Fonds s'établissait à 354 510 950 \$ [365 618 472 \$ en 2015]. La juste valeur des placements à long terme du Fonds est déterminée au moyen des cours des placements sur des marchés actifs.

## 5. Immobilisations

Le tableau qui suit présente la composition des immobilisations :

	2016 (\$)	2015 (\$)
Mobilier et matériel	325 630	175 574
Amortissement cumulé	145 029	124 123
Valeur comptable nette	180 601	51 451

L'amortissement s'est élevé à 20 906 \$ [11 373 \$ en 2015] et est inclus dans les frais d'administration portés à l'état des résultats.

## 6. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau qui suit présente la composition des crédoiteurs et charges à payer :

	2016 (\$)	2015 (\$)
SCHL	242 481	268 205
Autres crédoiteurs et charges à payer	1 023 043	2 474 957
	1 265 524	2 743 162

## 7. Gestion du capital

Le Fonds inclut les apports reportés dans la définition du capital. Le 31 décembre 2016, les apports reportés s'élevaient à 349 351 961 \$ [343 794 166 \$ en 2015]. Ces apports ont été principalement investis dans des placements à long terme, le solde étant détenu dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie afin de répondre aux besoins d'exploitation à court terme.

Les objectifs du Fonds en matière de gestion du capital sont de réduire au minimum la volatilité du revenu de placements et des flux de trésorerie prévus, afin d'obtenir des rendements suffisants pour que le Fonds puisse atteindre ses objectifs, maintenir suffisamment de liquidités pour répondre au fur et à mesure à ses besoins d'exploitation, et préserver le capital.

L'apport reporté comprend l'apport initial de 300 millions de dollars du bailleur du Fonds et tout revenu de placements, déduction faite des charges engagées par le Fonds. Aux termes de l'acte de fiducie, les revenus, gains et augmentations, déduction faite des charges, doivent être ajoutés à cet apport initial et affectés exclusivement à l'atteinte des objectifs du Fonds. L'acte de fiducie stipule également que les obligations éventuelles et réelles du Fonds, sous le régime du mécanisme d'amélioration des modalités de crédit, ne doivent pas dépasser la valeur nette du Fonds, qui correspond à la différence entre l'actif et le passif du Fonds. Celui-ci se conforme à ces modalités établies dans l'acte de fiducie.

Les objectifs de gestion du capital du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ont été atteints.

Aucune modification n'a été apportée aux objectifs, aux lignes de conduite ou aux processus applicables pendant l'exercice clos le 31 décembre 2016.

## 8. Frais d'administration

Le tableau qui suit présente la composition des frais d'administration.

	2016 (\$)	2015 (\$)
Services techniques et professionnels [a]	2 544 543	2 757 070
Déplacements	251 257	367 109
Gouvernance fiduciaire [b]	404 413	277 162
Locaux administratifs [c]	177 347	175 800
Informatique et télécommunications	170 715	132 853
Autres [d]	239 264	252 878
	<b>3 787 539</b>	<b>3 962 872</b>

- [a] Les services techniques et professionnels comprennent les charges de personnel [salaires et avantages sociaux], les frais des gestionnaires de placements, les frais juridiques, les honoraires d'audit, les frais bancaires, les frais du dépositaire, les primes d'assurance, les honoraires de services-conseils et les frais d'autres services divers.
- [b] La gouvernance fiduciaire comprend les honoraires et les frais de déplacement pour un nombre maximal de neuf fiduciaires.
- [c] Les locaux administratifs comprennent le loyer des locaux administratifs et les services publics.
- [d] Les autres dépenses comprennent principalement les frais de marketing et de promotion, l'amortissement du mobilier et du matériel, les fournitures de bureau et les frais de poste et de messagerie.

Les divers honoraires de gestion et menues dépenses liés à la SCHL, comme le mentionne la note 14, sont imputés essentiellement aux postes « Services techniques et professionnels » et « Informatique et télécommunications » dans le tableau ci-dessus.

## 9. Mécanisme d'amélioration des modalités de crédit

Au 31 décembre 2016, le Fonds avait approuvé des octrois de garanties maximales de prêt à l'habitation d'une valeur de 894,7 millions [836,3 millions de dollars en 2015], fondées sur un nombre estimatif de 6 050 unités [5 500 en 2015], à des collectivités des Premières Nations.

Depuis ses débuts, le Fonds a donné des garanties pour 199 logements [153 en 2015], y compris des logements individuels et des logements locatifs multiples. En tout, 166 garanties [130 en 2015] en faveur de prêteurs tiers étaient en place en vertu du mécanisme d'amélioration des modalités de crédit au 31 décembre 2016, pour un montant maximal garanti de 3 016 620 \$ [2 477 879 \$ en 2015]. La période d'amortissement des prêts varie de 6 à 25 ans. Les Premières Nations ont versé une indemnité au Fonds pour tout montant que le Fonds pourrait devoir payer au prêteur dans le cadre du mécanisme d'amélioration des modalités de crédit.

Au 31 décembre 2016, on a estimé à 263 750 \$ [35 052 \$ en 2015] le passif du Fonds pour ce montant garanti de 3 016 620 \$. Le Fonds n'a pas d'historique de règlements payés à des prêteurs à ce stade ci. Au 31 décembre 2015, six prêts étaient en souffrance [11 prêts en 2015]. Le montant total en souffrance est de 9 329 \$ [20 481 \$ en 2015], et le dépassement d'échéance s'échelonne de 7 à 150 jours [15 à 210 jours en 2015]. Le calcul estimatif du passif en souffrance du Fonds est fondé sur une formule qui, pour chaque prêt en souffrance, tient compte du montant impayé, du nombre de jours depuis l'échéance et de la solidité financière de la Première Nation ayant garanti le prêt. Comme le passif calculé à la fin de 2015 s'établissait à 35 052 \$, l'écart de 228 698 \$ a été comptabilisé aux charges en 2016 [25 162 \$ en 2015] dans l'état des résultats et l'on a comptabilisé une augmentation correspondante du compte du passif à l'état de la situation financière de 2016. Cette charge et ce passif ont été inscrits pour la première fois en 2013.

## 10. Variation nette des soldes du fonds de roulement d'exploitation

	2016 (\$)	2015 (\$)
Baisse des intérêts courus à recevoir	264 138	152 087
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	2 921	(3 772)
Augmentation des débiteurs	(1 535)	(848)
Diminution des créditeurs et charges à payer	(1 477 638)	(373 464)
	(1 212 114)	(225 997)

## 11. Développement du potentiel

Le montant maximal disponible aux fins du développement du potentiel pendant un exercice ne doit pas dépasser 50 % du bénéfice net de l'exercice précédent. Pour déterminer le montant disponible à ces fins, le Fonds définit le bénéfice net comme étant le revenu de placements et les autres revenus, moins les charges engagées pendant l'exercice.

Les variations du montant disponible aux fins du développement du potentiel sont les suivantes :

	2016 (\$)	2015 (\$)
Solde au début de l'exercice	5 884 702	8 840 592
Plus		
Affectations pendant l'exercice [50 % du bénéfice net]	2 778 898	1 521 074
	8 663 600	10 361 666
Moins		
Montant engagé aux fins du développement du potentiel	1 482 172	4 476 964
Solde à la fin de l'exercice	7 181 428	5 884 702

En 2017, le Fonds dispose de 7 181 428 \$ [5 884 702 \$ en 2016] pour le développement du potentiel. Toute tranche non engagée à la fin de 2017 pourra être reportée aux exercices postérieurs.

## 12. Engagement et passif éventuel

Le Fonds loue des locaux à bureaux et du matériel informatique en vertu de contrats de location-exploitation à long terme venant à échéance le 31 juillet 2018. Les paiements annuels minimaux exigibles en vertu de contrats de location au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

	(\$)
2017	72 518
2018	42 302
Total	114 820

En outre, le 1er juin 2016, le Fonds a conclu un contrat de trois ans avec une organisation de technologie de l'information (TI) pour la prestation de services de soutien informatique. Les paiements annuels minimaux futurs sur les trois prochaines années s'établissent comme suit :

	(\$)
2017	53 681
2018	53 681
2019	22 367
	129 729

Le 28 avril 2008, le Fonds a conclu une convention de gestion de cinq ans avec la SCHL. La convention a été prolongée jusqu'au 31 mars 2015 aux termes d'une entente conclue le 28 octobre 2014. La convention de gestion n'a fait l'objet d'aucune prolongation supplémentaire. Néanmoins, la SCHL continue d'assurer certains services de gestion au Fonds. En vertu de cette convention, le Fonds doit rembourser au gestionnaire tous les frais directs, indirects et généraux réels et raisonnables que celui-ci engage. Ces frais comprennent le coût des salaires et des avantages de certains employés du Fonds, les honoraires du gestionnaire des placements, les frais d'administration des ressources humaines et d'autres dépenses connexes engagées par la SCHL au nom du Fonds. Pour une partie de 2016, ces coûts comprenaient aussi des frais de technologie de l'information et les frais de location du matériel informatique, comme les années précédentes. En 2016, une nouvelle convention a été signée et ces coûts sont désormais assurés par un autre fournisseur de services ainsi qu'il est indiqué plus haut.

Au 31 décembre 2016, le Fonds avait conclu des contrats avec des fournisseurs de services de développement du potentiel. Les travaux effectués par ces fournisseurs jusqu'au 31 décembre 2016, mais non encore payés par le Fonds, représentant un montant de 332 866 \$ [1 695 445 \$ en 2015], sont présentés à la note 6, au poste « Autres créiteurs et charges à payer ». Le solde dû aux termes de ces contrats pour les travaux non encore réalisés au 31 décembre 2016 est d'environ 815 000 \$ [1 583 000 \$ en 2015].

Au 31 décembre 2016, le Fonds avait conclu des contrats avec des experts-conseils pour des services professionnels pour le Fonds. Les travaux effectués par ces experts-conseils au 31 décembre 2016, mais non encore facturés au Fonds, représentant un montant de 46 324 \$ [88 010 \$ en 2015] sont inclus dans la note 6 sous « Autres créiteurs et charges à payer ». Le solde dû aux termes de ces contrats pour les travaux non encore effectués au 31 décembre 2016 est d'environ 24 000 \$ [167 000 \$ en 2015].

Au 31 décembre 2016, le Fonds avait fourni des garanties à des prêteurs tiers pour un total de 3 016 620 \$ [2 447 879 \$ en 2015] sous le régime de son mécanisme d'amélioration des modalités de crédit. Voir la note 9, Mécanisme d'amélioration des modalités de crédit, pour de plus amples renseignements.

### 13. Obligation locative

Le Fonds loue du matériel informatique et de bureau en vertu de baux à long terme, qui ont été capitalisés. Le Fonds loue des imprimantes pour une durée de cinq ans, qui prendra fin le 7 août 2021. Le Fonds loue également des ordinateurs personnels pour trois ans, jusqu'au 31 juillet 2019. Le loyer annuel futur pour les cinq prochaines années s'établit comme suit :

	(\$)
2017	27 834
2018	27 834
2019	23 211
2020	9 343
2021	5 450
Total des paiements de loyer minimaux	93 672
Moins les montants représentant les intérêts	9 696
Valeur présente des paiements de loyer minimaux nets d'immobilisations	83 976

Le total des intérêts sur les baux pour l'année a été de 1 705 \$ [0 \$ en 2015].

## 14. Opérations entre apparentés

Le Fonds est apparenté au gouvernement du Canada aux termes de la convention de financement, laquelle incluait l'apport initial de 300 millions de dollars versé en 2008 par la SCHL, bailleur du Fonds et mandataire du gouvernement du Canada. L'avoir net du Fonds est consolidé annuellement avec les résultats financiers du gouvernement du Canada dans les Comptes publics.

Le Fonds est apparenté au ministre responsable de la SCHL aux termes de la convention de gestion, laquelle devait être approuvée par le ministre aux termes de l'article 16.1 de l'acte de fiducie.

Le Fonds est également apparenté à la SCHL aux termes des conventions de financement et de gestion. Tous les paiements à la SCHL sont faits dans le cours normal des activités, évalués au montant d'échange et conformément aux dispositions des conventions de financement et de gestion.

En 2016, le Fonds a payé 881 485 \$ à la SCHL [961 025 \$ en 2015] au titre de divers honoraires de gestion pour 2016 et lui a remboursé d'autres dépenses pour 21 884 \$ [36 531 \$ en 2015]. Au 31 décembre 2016, le Fonds devait à la SCHL 242 481 \$ [268 205 \$ en 2015].

## 15. Risques de marché, de taux d'intérêt, de crédit et de liquidité

### RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente la possibilité que des variations des facteurs de marché sous-jacents, notamment les risques d'intérêt et de crédit, aient des incidences financières défavorables.

### RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt se rapporte à l'incidence des variations des taux d'intérêt sur les flux de trésorerie et la situation financière du Fonds. Il découle des variations du calendrier et du montant des flux de trésorerie liés aux actifs et passifs financiers du Fonds.

Le risque de taux d'intérêt du Fonds est limité en raison de la stratégie de diversification appliquée, des placements maintenus jusqu'à leur échéance et de l'acquisition de valeurs à revenu fixe selon une approche échelonnée.

### RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente la possibilité d'une perte si une contrepartie n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Il comprend le risque de défaut et englobe autant la probabilité de perte que l'ampleur probable de celle-ci, déduction faite des recouvrements et de la garantie, au fil du temps.

Le risque de crédit maximal du Fonds correspond à la juste valeur de ses placements et de ses divers débiteurs ainsi qu'aux risques inhérents au mécanisme d'amélioration des modalités de crédit. La direction est d'avis que ces instruments financiers ne posent pas un risque de crédit important pour le Fonds. Le Fonds gère le risque de crédit lié aux placements en adoptant des lignes de conduite, qui comprennent des limites quant aux placements autorisés et le respect de cotes de crédit minimales. Ces cotes de crédit sont décrites à la note 2. Au 31 décembre 2016, tous les placements détenus par le Fonds avaient été émis par le gouvernement du Canada, par une province ou par une agence de développement international.

### RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité représente la possibilité que par manque de trésorerie, le Fonds éprouve des difficultés à s'acquitter des obligations liées à son passif financier.

Le Fonds a élaboré un processus de planification des flux de trésorerie pour s'assurer d'avoir des ressources suffisantes pour répondre aux besoins de trésorerie courants et prévus. Les sources de liquidité comprennent la trésorerie, les intérêts créditeurs et la venue à échéance de placements à taux fixe.

# RÉGIE

La régie, la gestion et le fonctionnement du Fonds sont conformes aux modalités prévues dans les documents habilitants du Fonds. Ces documents comprennent un acte de fiducie et une convention de financement avec la SCHL. Les documents ont été conçus pour protéger à la fois le financement fédéral du Fonds et les paramètres mis en place pour l'administration du financement à long terme. Une convention de gestion conclue entre la SCHL et le Fonds décrit les services que la SCHL a accepté de fournir en matière de gestion du Fonds. Cette convention a expiré le 31 mars 2015. Même si aucune prolongation n'a été convenue, la SCHL continue d'offrir certains services de gestion au Fonds conformément aux modalités de la convention de gestion.

La supervision du Fonds incombe à six fiduciaires, qui en assurent également la régie, la direction et l'intendance. Plus de la moitié des fiduciaires ont été nommés par le ministre de la SCHL (y compris les fiduciaires assumant la présidence et la vice-présidence), les autres ayant été nommés par le ministre d'AANC. Il devrait y avoir au total neuf fiduciaires, mais trois postes sont actuellement vacants.

Les fiduciaires doivent veiller à ce que le Fonds atteigne ses objectifs et s'assurer de l'investissement prudent et de la protection de l'actif, de la responsabilité financière et de la présentation régulière de rapports sur les résultats. Pour les aider à assumer ces responsabilités, les fiduciaires ont créé un comité d'audit, un comité des placements, un comité des ressources humaines, un comité des opérations et le comité de régie.

Les fiduciaires se réunissent en personne quatre fois par exercice pour passer en revue les activités courantes et une fois par exercice en vue de la planification stratégique. Ils tiennent également des téléconférences au besoin. Chaque année, leur rencontre en personne du mois d'août inclut la présence d'une ou plusieurs collectivités des Premières Nations, alors que les autres se déroulent dans les bureaux du Fonds à Ottawa.

Voici les renseignements sur les réunions des fiduciaires et des comités :

Réunions	Nombre de membres	Nombre de réunions prévues pendant l'exercice*	Nombre moyen de jours par réunion
Fiduciaire	6	9	1,5
Comité d'audit	3	4	0,25
Comité des placements	2	4**	0,25
Comité des ressources humaines	2	2	0,25
Comité des opérations	2	6	0,25
Comité de régie	2	7	0,25

\* Les réunions se font en personne ou par téléconférence.

\*\* En 2016, les réunions prévues n'ont pas toutes eu lieu.

Les charges réelles engagées pendant l'exercice au titre de la régie par les fiduciaires sont les suivantes :

Type de charges	\$
Honoraires :	91 913
Déplacements :	131 482
<b>Total :</b>	<b>223 395</b>

# CONSEIL DES FIDUCIAIRES

Tous les fiduciaires ont intégré le Conseil en mars 2008\*. Leurs biographies se trouvent sur le site Web du Fonds, à [www.flmpn.ca](http://www.flmpn.ca).

**John Beaucauge, Président** (Ontario) Première Nation Wasauksing

**Ruth Williams, Vice-présidente** (Kamloops, Colombie-britannique) Première Nation Shuswap

**Maurice A. Biron** (Toronto, Ontario) Première Nation Garden River

**Eric J. Menicoche** (Fort Simpson, Territoires du nord-ouest) Première Nation Liidlii Kue

**Jim Prodger** (Truro, Nouvelle-Écosse)

**Gail Shawbonquit** (Ontario) Atikameksheng Anishnawbek



Fiduciaires, leadership et personnel de la Première Nation Wagmatcook

# MEMBRES DES COMITÉS AU 31 DÉCEMBRE, 2016

## COMITÉ D'AUDIT

Président - Maurice A. Biron  
Eric J. Menicoche  
Jim Prodger

## COMITÉ DES PLACEMENTS

Président - John Beucage  
Ruth Williams

## COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Présidente – Ruth Williams  
Gail Shawbonquit

## COMITÉ DES OPÉRATIONS

John Beucage  
Ruth Williams

## COMITÉ DE RÉGIE

John Beucage  
Ruth Williams



Gail Shawbonquit, fiduciaire, Dan Christmas, Membertou

# PERSONNEL DU FONDS AU 31 DÉCEMBRE, 2016

**Deborah Taylor**, directrice exécutive

**Earl Commanda**, directeur du programme

**George Jenkins**, directeur, administration du Fonds

**Ruth Deatcher**, agente principale du développement des affaires

**Kristine Neglia**, agente de programme

**Jason Haskett**, agent de programme principalicer

**Nancy Pine**, agente de programme principale

**Lucille Michaud**, agente de programme principale

**Gale Foster**, administratrice

**Almaz Kifleyesus**, analyste

**Sarah Rice**, analyste des activités principale (en congé de maternité)

**Tracy Tarnowski**, conseillère sur les procédés administratifs

**Carl Kanjilal**, analyste financier principal

**Mike Britton**, conseiller financier principal

**Crystal Garrow**, administrateur adjoint

**Michelle Itwaru**, analyste des activités principale



Sarah Rice tient le plus nouveau membre de la famille du Fonds, Jikwis Dean Manoominii, fils de Sarah et Waubegeshig Rice né le 1er décembre 2016.

# COMMENT FONCTIONNE LE FONDS

Le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations est une fiducie indépendante, autonome et sans but lucratif poursuivant les deux objectifs suivants :

1. Faciliter le financement de logements du marché par le secteur privé pour les Premières Nations tout en contribuant à l'accès à des logements du marché dans les collectivités des Premières Nations;
2. Développer le potentiel des Premières Nations qui désirent offrir des logements du marché ou accroître l'offre de tels logements.

Le Fonds s'appuie sur les réussites de collectivités innovatrices. Il s'agit d'un programme strictement facultatif. Il ne remplace aucun programme existant. Le Fonds fonctionne plutôt en tandem avec les programmes en vigueur afin d'accroître le nombre de logements du marché dans les réserves.

## QU'ENTEND ON PAR « LOGEMENTS DU MARCHÉ »?

Il s'agit d'une notion large englobant la propriété privée, la location et la location avec option d'achat. En clair, cela signifie que les propriétaires ou les occupants paient soit un loyer, soit des mensualités sur un prêt. Non seulement ce type de logement constitue pour les Premières Nations un outil puissant d'investissement dans leur collectivité, mais il offre aussi aux familles la possibilité d'investir dans leur avenir en se constituant leur propre avoir foncier. De plus, il contribue à la pérennité des programmes existants en fournissant une autre option de logement ainsi qu'en affectant le financement là où les besoins sont les plus pressants.

## COMMENT LE FONDS Y PARVIENT IL?

Le Fonds détermine l'admissibilité d'une Première Nation et offre aux prêteurs agréés un appui financier partiel pour la garantie relative aux prêts à l'habitation fournie aux institutions financières par la Première Nation. Celle-ci peut alors utiliser ce filet pour négocier des arrangements avec un ou des prêteurs agréés afin que leurs membres puissent s'adresser directement à un ou plusieurs prêteurs pour obtenir du financement. Ce financement contribuera à la construction, à l'achat ou à la rénovation de logements dans une réserve ou sur des terres visées par un règlement, selon le cas, à des fins de propriété ou de location. En raison du principe de propriété collective des terres, la Première Nation doit garantir les prêts à l'habitation accordés à ses membres.

Si un emprunteur manque à ses obligations à l'endroit d'un prêt admissible, le prêteur cherchera à obtenir une indemnité auprès de la Première Nation. Si celle-ci n'est pas en mesure d'honorer ses obligations à titre de garante du prêt, le prêteur pourra alors faire appel au Fonds pour obtenir une indemnité jusqu'à concurrence du montant accumulé par le prêteur au titre de l'amélioration des modalités de crédit, que l'institution a accumulé relativement aux prêts consentis dans la collectivité. Le Fonds n'accorde toutefois pas de prêts.

## Le Fonds :

### APPUIE LES ENTENTES CONCLUES ENTRE LES PREMIÈRES NATIONS ET LES PRÊTEURS

Le Fonds a créé une autre forme de garantie pour les institutions financières qui consentent des prêts à l'habitation à des personnes vivant dans des réserves ou sur des terres visées par un règlement, ce qui attirera des prêteurs vers ces collectivités et donnera aux Premières Nations des moyens de négocier des taux d'intérêt plus bas, des ententes de partage des risques, des droits d'accès réduits aux programmes et des ententes administratives. Ainsi, les membres vivant dans les réserves auront les mêmes options et occasions en matière de logement que les personnes habitant dans les collectivités non autochtones du pays.

### RESPECTE LE PRINCIPE DE PROPRIÉTÉ COLLECTIVE DES TERRES DANS LES RÉSERVES

Hors réserves, les institutions consentent des prêts à l'habitation en prenant les terrains en garantie. Dans les réserves, les terres sont détenues par la Couronne au bénéfice des membres des Premières Nations; leur propriété est souvent considérée comme collective. Comme les terres des réserves ne peuvent être prises en garantie par les prêteurs, il est difficile pour les membres des Premières Nations d'obtenir des prêts à l'habitation dans leurs collectivités. La mesure de protection fournie par le Fonds, conjointement avec les garanties offertes par les Premières Nations, fournit un filet de sécurité aux prêteurs, tout en respectant le principe de propriété collective des terres des réserves.

### ACCROÎT LE POTENTIEL DES PREMIÈRES NATIONS

Le Fonds a établi un Programme de développement du potentiel qui procure du financement aux collectivités des Premières Nations qui respectent la totalité ou la quasi-totalité des critères du Fonds relatifs à l'amélioration des modalités de crédit, mais qui ont certains points à renforcer ou à améliorer. Le financement du développement du potentiel permet d'offrir de la formation, des conseils et un encadrement axés sur l'amélioration de la capacité de production de logements du marché pour les Premières Nations admissibles et leurs membres.

### CRITÈRES D'ACCÈS

Fondés sur des principes plutôt que sur des règles, les critères d'accès sont divisés en trois piliers :

- **La gestion financière;**
- **La bonne régie;**
- **La demande et l'appui de la collectivité pour les logements du marché.**

Il revient à la Première Nation de prouver au mieux de sa capacité comment elle satisfait aux principes de chacun des piliers.

# GLOSSAIRE

## Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers générant des paiements fixes ou déterminables et venant à échéance à une date précise que la direction a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

## Comptabilité à la date de règlement

Aux termes de la comptabilité à la date de règlement, un actif, comme un placement, est inscrit dans les registres comptables de l'entité le jour où celle-ci le reçoit. Cela signifie que l'opération a été menée à terme, à la satisfaction des deux parties.

## Méthode du taux d'intérêt effectif

Selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les primes et escomptes sur obligations sont inscrits initialement au bilan puis imputés aux intérêts créditeurs sur la durée du placement.

## Méthode du report

Selon la méthode du report pour comptabiliser les apports, les apports affectés qui sont liés aux charges des périodes futures sont reportés et imputés aux revenus pendant la période où les charges connexes sont engagées.

## Juste valeur

La juste valeur correspond au montant de la contrepartie qui serait convenue lors d'une opération sans lien de dépendance entre deux parties consentantes, dans des conditions normales.



Earl Commanda, directeur du programme, le chef Christian Sinclair, Nation crie de Opaskwayak, MB, John Beaucage, président

# LISTE DES ACRONYMES

**Le Fonds** – Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations

**CNDEA** – Conseil national de développement économique des Autochtones

**CGFPN** – Conseil de gestion financière des Premières Nations

**AFOA** – Aboriginal Financial Officers Association

**AAFA** – Association des agents financiers autochtones

**AANC** – Affaires autochtones et du Nord Canada

**SCHL** – Société canadienne d’hypothèques et de logement

**APN** – Assemblée des Premières Nations

**GSTC** – Groupe des services techniques et consultatifs

**NATOA** – National Aboriginal Trust Officers Association

**CAADA** – Conseil pour l’avancement des agents de développement autochtones

**OFNTSC** – Ontario First Nations Technical Services Corporation

**OALO** – Ontario Aboriginal Lands Association

**OFNEDA** – Ontario First Nations Economic Developers Association

**COO** – Chefs de l’Ontario



## COORDONNÉES

### Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations

1420, place Blair, Suite 510

Ottawa (Ontario)

K1J 9L8

### Réception ou numéro principal

1 866-582-2808 ou 613-740-1592

Télec. : 613-740-9932

### Demandes de renseignements généraux

[info@flmpn.ca](mailto:info@flmpn.ca)

### Site Web

[www.flmpn.ca](http://www.flmpn.ca)